

# L'égalité

*ça s'apprend !*

Actes et perspectives de la rencontre  
des actrices et des acteurs val-de-marnais-es  
de l'éducation à l'égalité – 2013



---

# Edito

Alors que notre Département est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte pour les droits des femmes, et face à la nécessité d'agir en matière d'égalité femmes-hommes, le Conseil général et huit villes du Département ont travaillé ensemble pendant plusieurs semaines pour l'élaboration de politiques communes en matière d'éducation à l'égalité.

Le 11 avril dernier, l'ensemble de ces projets portés partout en Val de Marne ont été mis à l'honneur et appréhendés dans le cadre d'une journée d'étude intitulée : « L'égalité ça s'apprend ! ». Cette journée a été l'occasion de croiser des regards sur des pratiques professionnelles, des études scientifiques, des engagements politiques.

Fortes de l'expérience et de l'engouement portés par cette journée d'étude, les 9 collectivités, les partenaires présents à cette journée d'étude ont proposé de poursuivre la réflexion et l'action.

L'ensemble des travaux que vous allez découvrir dans les pages qui suivent, est une invitation à la réflexion, à l'information et à l'action. Vous avez entre les mains un document qui se veut plus étoffé qu'un simple rendu d'actes de colloque. Il propose, à partir des idées développées le 11 avril, de nouvelles pistes pour faire grandir la pensée autour de l'éducation à l'égalité.

**L'égalité ça s'apprend !** : dès le plus jeune âge, tout au long de son parcours professionnel et personnel.

**L'égalité c'est vital !** : pour construire une société juste dans laquelle chaque personne puisse construire son parcours de vie, dans l'émancipation et le respect individuel et collectif

**L'égalité c'est l'avenir !** : parce qu'en Val-de-Marne les politiques solidaires et innovantes vont de pairs avec l'ambition de construire un monde où les droits gagnés par les femmes, garantissent l'accès aux droits pour tous.

## **Nathalie Dinner**

Conseillère générale déléguée à L'Observatoire de l'égalité,  
la lutte contre les discriminations, aux droits de l'Homme et aux  
droits des migrants

## **Christian Favier**

Sénateur  
Président du Conseil général du Val-de-Marne

---

# Sommaire

## Edito

P.3

## Pourquoi éduquer à l'égalité des sexes ?

P.5

par Sylvie Cromer

## Lutter contre les stéréotypes sexistes

P.11

1/ Libérer les potentialités des enfants p.12

2/ Évoquer ou ne pas évoquer les stéréotypes auprès des jeunes enfants p.18

3/ Articuler la lutte contre les stéréotypes sexistes à une lutte contre les violences sexistes p.21

## Travailler en direction des deux sexes

P.25

1/ Lutter contre les pressions sociales affectant filles et garçons p.26

2/ Expérimenter des temps de non-mixité pour éduquer à l'égalité p.28

3/ Promouvoir une réelle mixité professionnelle p.30

## Devenir actrice et acteur de l'égalité

P.33

1/ Réfléchir sa propre éducation genrée p.34

2/ Débattre pour s'approprier les valeurs de l'égalité p.38

3/ Pérenniser un engagement commun p.40

## Construire une véritable politique publique d'égalité

P.45

1/ Adopter une approche transversale de l'égalité p.46

2 / Apporter une assise scientifique p.48

3/ Renforcer les partenariats à différents échelons p.50

4/ Diffuser une culture de l'égalité au sein de la collectivité p.52

## Recueil des actions

P.55

Arcueil : sensibilisation sur les rapports filles/garçons p.56

Champigny-sur-Marne :  
- 1<sup>ère</sup> biennale de l'égalité femmes-hommes p.58

- Rencontres des agent-e-s communaux  
égalité femmes-hommes p.60

Choisy-le-Roi :  
- Ateliers les p'tits philos p.62  
- Dispositif régional « Jeunes pour l'égalité » p.64

Ivry-sur-Seine : « Filles/garçons :  
cassons les clichés » p.66

ALIF / ludothèque de Saint-Mandé :  
« Jeux de genre : les ludothèques » p.68

Conseil général du Val-de-Marne : Conseil  
général des collégiens du Val-de-Marne p.70

Villejuif : Action du Conseil Local  
de la Jeunesse de la ville de Villejuif p.72

Villeneuve-Saint-Georges :  
Coordination petite enfance p.74

## Annexes

Programme du colloque « l'égalité ça s'apprend » - 11 AVRIL 2013

Bibliographie indicative

Contacts Egalité dans les administrations du Val-de-Marne

# Pourquoi éduquer à l'égalité des sexes ?

## par Sylvie Cromer

Sylvie CROMER, Maîtresse de conférences à l'université de Lille 2, chercheure associée à l'Ined

En introduction de cette journée, j'ai choisi (ou peut-être me l'a-t-on proposé) de répondre à la question : pourquoi éduquer à l'égalité ?

Je relisais récemment les actes d'un colloque en 1984, *Pour une éducation sans préjugés*, sous la présidence d'une féministe à qui il faut rendre hommage, Catherine Valabrègue, fondatrice notamment de l'association éponyme. Ce colloque, comme celui d'aujourd'hui, s'interrogeait sur le sexisme et sa reproduction, sur les modalités d'une éducation non sexiste, ainsi que sur les politiques à mener. À l'époque, étaient présents, comme aujourd'hui, des ministres (qui sont au moins là en pensée), des chercheur-es, des représentant-es de parents d'élèves, et nombre de praticiens et de praticiennes, d'acteurs et d'actrices de l'éducation d'une manière générale. C'était il y a presque trente ans, et du même coup je ne suis pas si sûre de la validité du slogan « Éduquer à l'égalité, ce n'est pas sorcier ». Sur l'éducation à l'égalité, en trente ans, a-t-on vraiment avancé ?

Aujourd'hui, affrontons donc - il a été question de monstres tout à l'heure - cette problématique trop souvent passée sous silence, évacuée même, de la nécessité d'une éducation à l'égalité. D'autant que les inégalités perdurent, en dépit des progrès réalisés, et que les volontés politiques s'affichent clairement, sans lesquelles on ne peut pas agir à grande échelle. Mais surtout, participant bien volontiers à des débats, je me rends compte qu'en toute bonne foi finissent souvent par surgir des réflexions comme : « Mais sommes-nous vraiment égaux entre hommes et femmes ? Que faire de la différence des sexes ? ». Dans cette salle même, pour quelques un-es d'entre vous, la nécessité d'une éducation à l'égalité est une évidence ; pour d'autres la question ne vaut même pas la peine d'être posée, elle est obsolète car cela va de soi ; enfin pour certaines et certains la notion d'égalité peut ne pas sembler pertinente, parce qu'une chose saute aux yeux : la différence des sexes. À cet égard, (c'est une suggestion pour de prochains colloques) pourquoi ne pas distribuer un court questionnaire aux participant-es pour comprendre les différents points de vue en jeu ?

---

Abordons sans fard les résistances à l'instauration de l'égalité, avant d'élaborer un argumentaire qui pourrait être utile aux actrices et acteurs de l'égalité, permettant d'emporter l'adhésion du plus grand nombre.

L'Égalité est un principe clé de notre République française. Pour une société sans rapports de force et sans hiérarchie, l'Égalité doit se conjuguer avec cet autre pilier de la Démocratie qu'est la Liberté. Ces principes, inscrits au fronton de nos institutions, sont des idéaux qui gouvernent l'action politique. Or par définition un idéal est abstrait et de surcroît nous n'avons guère d'exemples de sociétés égalitaires. Aller vers une société égalitaire constitue un saut vers l'inconnu. Si pour bâtir une politique, le concept est nécessaire, son abstraction est un frein pour nous guider au jour le jour. En revanche, ce qui n'est pas du tout abstrait – et nous ne cessons d'en faire l'expérience – ce sont les très concrètes inégalités, en matière d'orientation, de salaires, d'accès aux responsabilités, de violences. Des femmes et des hommes, qui ont pu croire à la pertinence de l'égalité et se sont battus – par exemple pour s'épanouir professionnellement – ont pu se heurter à des difficultés et se désillusionner. Certain-es, au contact des obstacles, se trouvent renforcé-es par la bagarre, d'autres se demandent si le jeu en vaut vraiment la chandelle.

Un autre obstacle en revendiquant l'égalité est de heurter les privilèges. Les femmes politiques continuent à en faire l'amère expérience : le partage du pouvoir et des responsabilités suppose que certains hommes cèdent leur place. Le développement des mouvements masculinistes en France et à l'étranger témoigne bien de ce refus de renoncer aux privilèges acquis injustement. Il est pour cette raison essentiel que des hommes démocrates, féministes, rejoignent le combat pour l'égalité.

Le troisième frein à ne pas mésestimer tient à la prééminence accordée à l'idée de la différence des sexes. Spontanément, inconsciemment, la différence des sexes, comme la différence entre l'enfance et l'âge adulte par exemple, apparaissent comme des évidences relevant de la nature. Seule une attitude réflexive permet de saisir le caractère construit de ces phénomènes de sexe et d'âge et de comprendre que les êtres humains sont avant toute chose des êtres sociaux, fabriqués par leur société, enserrés dans des rapports sociaux (de sexe, d'âge, mais aussi de classe et de « race »). Souvenons-nous de Pinocchio, cette œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle de Carlo Collodi, où Gepetto, pauvre menuisier en mal de

paternité sculpte un pantin dans une bûche, qu'une bonne fée anime. Avant de devenir un petit garçon de chair et d'os, il vivra de nombreuses aventures, autant d'expériences sociales, lui permettant d'intégrer les normes et les valeurs de son milieu. Ce conte explique, à usage des enfants, comment une société nous fabrique et nous intègre. De même, chaque société construit sa différence des sexes, en attribuant à chacun des sexes, des qualités, des actions, des activités, des territoires... Selon la célèbre formule de Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient ». Il en est de même bien sûr pour les hommes. Ainsi le petit enfant classera les êtres humains en fonction du genre, bien avant d'identifier la différence biologique des sexes. Cela ne veut pas dire que la différence des sexes n'existe pas.

Cette différence, une parmi d'autres comme la taille ou la couleur des yeux, est survalorisée, par la société pour en faire une différence capitale, sur laquelle les inégalités s'élaborent et sont légitimées. En effet, des anthropologues tels que Françoise Héritier ou Maurice Godelier ont montré que, dans toutes les sociétés, avec des variations, le féminin est dévalorisé et le masculin valorisé. Si les femmes peuvent plus aisément transgresser les normes de genre, c'est qu'elles tendent à s'approprier la norme valorisée de la masculinité. Cette « valence différentielle des sexes », selon l'expression de Françoise Héritier, s'appuie sur trois éléments : sur la croyance en la différenciation forte et inégalitaire entre hommes et femmes ; sur une essentialisation ou naturalisation des qualités dites « masculines » ou « féminines » ; sur une contrainte à l'hétérosexualité. Nombre de sociétés ont fonctionné et fonctionnent encore sur un système hétéro-normatif de normes, de pratiques, de représentations, « créant » et justifiant une hiérarchie entre les sexes. Cet ordre social sexué, construit sur une différence surinvestie, est inculqué et, pour perdurer, doit être imposé, y compris par la violence.

Dès la naissance, les discours (tout comme les silences), les pratiques (qui s'occupe des tâches de nursing, des activités culturelles, sportives ? etc.), les représentations (dans la littérature ou les dans manuels, le symbolisme des couleurs...), les objets (jouets, vêtements,..) inculquent, implicitement ou explicitement, cette différence des sexes. L'incorporation au sens strict – l'inscription dans les corps – fait que nous avons été et nous nous sommes persuadé-es d'une différence naturelle. La persuasion procède ainsi de manière insidieuse, en s'appuyant notamment sur les stéréotypes qui mutilent nos potentialités et nos choix. Mais elle use aussi de violence symbolique, quand elle agite la menace de la dissolution des identités et du désir en cas de refus de la différence des sexes et d'instauration de l'égalité. Rappelons que les individus socialisés en tant que femmes ne se ressemblent pas toutes, que des clones ne seraient pas tous pareils, étant

---

donné la plasticité de notre cerveau (Catherine Vidal) soumis à une socialisation complexe. Aussi faut-il avec force affirmer que nous sommes, chacun-e, unique et différent-e. Enfin, dans l'imposition de l'ordre social sexué, il ne faut pas oublier le rôle de la menace de la violence et la violence qu'elle qu'en soit la nature (verbale, psychologique, physique ou sexuelle), dont les taux de fréquence restent élevés en France. Les débats autour de la loi pour le mariage homosexuel ont illustré cet usage de stéréotypes sexistes, homophobes, voire de violences, pour maintenir en place un système inégalitaire entre les sexes.

Dépasser ces peurs pour porter haut l'égalité implique un inévitable retour sur soi, une réflexion sur sa construction intime, sur les rêves abandonnés, les potentialités gâchées, sur les concessions acceptées...

Je voudrais aborder les arguments en faveur d'une éducation à l'égalité.

Le premier argument, notamment en tant que responsable, est le rappel nécessaire des instruments internationaux et des lois nationales, ainsi que leur respect. L'égalité n'est pas une question d'opinion, c'est une valeur universelle. Citons en particulier la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). De ces textes découlent des attitudes professionnelles.

Le deuxième argument – je passe vite, parce que c'est l'argument de beaucoup de politiques publiques – est le gâchis économique qu'entraîne l'inégalité. Pourquoi les grandes écoles se sont-elles ouvertes et ont-elles fait des conventions avec les ZEP, etc. ? Parce qu'effectivement se priver d'une partie de la population, c'est gâcher des talents. Si les sociétés avancent avec cet argument, tant mieux, mais il faut se méfier de la dérive essentialiste. Quand on entend dire : « il faut des femmes, parce qu'elles vont manager autrement », c'est renforcer la croyance en cette différence des sexes et les stéréotypes.

Le troisième argument est de dire aux parents – qui veulent, n'est-ce pas, le mieux pour les enfants – qu'une éducation stéréotypée mutile filles et garçons, en leur supprimant des possibles et des chances. La socialisation – cela a été dit – passe essentiellement par le corps, d'où ce terme de « mutilation ». Il s'agit donc au contraire d'encourager les adultes à développer toutes les potentialités, pour les filles comme pour les garçons, afin d'ouvrir tous les horizons possibles. La proposition majeure d'une éducation à l'égalité est que chacun-e se construise



selon son désir, et non selon les assignations sociales : que ce soit le sexe, la classe sociale, la couleur de sa peau... Ce projet de s'affranchir de la différence de sexes, sans pour autant oublier son sexe, rencontre les principes d'individualisation et de démocratisation de notre société où chacun-e doit se développer selon sa personnalité grâce aux marges de manœuvre offertes. Quatrième argument – et c'est là l'utilité de cette journée – l'égalité progresse par des actions concrètes et quotidiennes. À juste titre, le slogan, cette année était « Le 8 mars, c'est tous les jours ». La socialisation s'appuie sur les modèles que l'on a eus. Contrairement aux rôles prêts à porter imposés qui enferment, les modèles aident à se construire. Je citerai le mémoire de Céline Mazeau, étudiante dans le cadre du DIU conseiller-conseillère en égalité, sur « Quand on est des parents féministes, éduque-t-on à l'égalité ? » De ces entretiens, il ressort que la plupart essayent, non de tenir des discours incantatoires à leurs enfants sur les bienfaits de l'égalité, mais de montrer l'exemple, en partageant les tâches ménagères et éducatives. De là l'idée importante que la lutte contre les stéréotypes ne sera utile que si conjointement on lutte contre les inégalités réelles qui se produisent sous nos yeux. Si les enfants continuent à voir dans les crèches 99 % de personnel féminin, mal payé, pas valorisé, etc., cela servira-t-il à quelque chose de lire des histoires non sexistes ?

Le dernier point sur lequel je voudrais insister, est la formation à l'égalité pour permettre ce retour réflexif sur soi, pour que chacun puisse dépasser ses propres stéréotypes et ses propres angoisses.

Il n'y a pas lieu de conclure mais d'ouvrir justement sur ces actions concrètes qui contribuent à produire de l'égalité. Je vous remercie.

#### **Bibliographie sélective**

- Sylvie Cromer, Delphine Naudier, Sandrine Dauphin, « L'enfance laboratoire du genre », introduction et coordination du dossier « Les objets de l'enfance », Cahiers du genre n° 49, 2010, pp.5-13
- Sylvie Cromer, « Genre et littérature de jeunesse en France : éléments pour une synthèse », Nordiques n°21, dossier Filles intrépides et garçons tendres : genre et culture enfantine, 2010, pp.35-48
- Carole Brugeilles, Sylvie Cromer, Promouvoir l'égalité entre les sexes par les manuels scolaires. Un guide pour les acteurs et actrices de la chaîne du livre. Unesco, 2008, téléchargeable sur [unesco.doc](http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001588/158897f.pdf)



En réalité  
nous visons l'originalité,  
non la différence ,  
*Colette Guillaumin (1979)*



---

# Lutter contre les **stéréotypes sexistes**

---

# 1/ Libérer les potentialités des enfants

**L**a lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu central de l'éducation à l'égalité. Pour bien le comprendre, il importe de définir précisément les concepts dont il est question.

Les clichés ou stéréotypes sont des jugements qui se propagent sans évoluer et sans tenir compte de la diversité des situations rencontrées. Si les stéréotypes sont des généralisations à vocation classificatoire, leurs caractères simplistes et le plus souvent erronés empêchent même de répondre à cette fin : **car à quoi bon classer des données approximatives ou inexactes**. L'écueil des stéréotypes ne se limite pas à leur pauvreté conceptuelle, **ces catégories déformées organisent en retour notre appréhension du monde et règlent nos attentes pour l'action future**. Il est donc déterminant de les déconstruire s'ils orientent nos actions à partir d'informations infondées.

Lorsque ces stéréotypes portent sur les femmes et les hommes, ils véhiculent des représentations erronées de soi-même qui vont ainsi limiter et enfermer les activités de chacune et de chacun. Les stéréotypes sexués agissent comme **des verrous identificateurs, ils sont donc contre-productifs pour l'éducation de chaque enfant**. Le répertoire montréalais d'activités égalitaires, « Les p'tits égaux », réédité par la Mission départementale aux Droits des Femmes de Haute-Savoie expose de façon claire **la différence entre une pédagogie humaniste et une pédagogie stéréotypée**. Il signale par exemple « *qu'il est bien de demander à une enfant de faire preuve de générosité. Par contre, elle ne sera jamais vraiment généreuse si elle le fait uniquement pour être une « bonne » fille. On dira plutôt que son comportement est stéréotypé (et non généreux) (...) Il en va de même pour un garçon. Pleurnicher n'est acceptable ni pour un sexe, ni pour l'autre. Toutefois, éprouver des sentiments comme de la tristesse est sain et enrichit la personnalité d'un enfant* ».

Certaines personnes restent persuadées que les stéréotypes sexués possèdent un fondement réel – biologique ou biológico-culturel - s'appuyant en cela sur l'idée d'une différence irréductible entre les femmes et les hommes. Dans

cette perspective, il ne serait pas injuste de développer des potentialités différentes selon le sexe de l'enfant : par exemple la douceur pour les filles, le courage pour les garçons. **Mais jusqu'où peut s'étendre légitimement cette organisation ségrégationniste des potentialités de chaque sexe ? Qui peut assurer qu'elle ne servira pas un système de domination ?**

Cette différenciation dépasse en réalité toujours le simple constat d'une donnée de nature. **Le sexe biologique n'est pas une réalité simple**, il est composé de multiples caractéristiques ne se superposant pas toujours et pouvant se définir à plusieurs niveaux : anatomique, physiologique, hormonal, chromosomique. Il n'existe donc pas de marqueur unique du sexe : « *le sexe d'un corps est tout simplement trop complexe. Loin de l'alternative « ou bien/ou bien », la différence est affaire de nuances* »<sup>1</sup>. Le sexe renvoie plus largement à un processus, la sexuation et celui-ci ne se réduit pas nécessairement à la bicatégorisation « mâle » et « femelle ». Il n'est pas question avec ces précisions d'affirmer que les différentes composantes du sexe biologique ne sont en aucun cas déterminantes dans la vie des individus, mais cette détermination ne peut constituer une justification suffisante pour expliquer la ségrégation observée dans les sociétés entre les femmes et les hommes. **Il s'agit d'abord d'une construction sociale qui stabilise les identités des femmes et des hommes.** En ce sens les stéréotypes sexués ne sont pas tant descriptifs que normatifs. Ils déterminent le contenu de ces identités, contribuent à leur essentialisation et à leur naturalisation au point que le destin d'un individu finit par être tout entier contenu dans l'énoncé déclaratif « c'est une fille » - « c'est un garçon ».

**Dans cette perspective, déconstruire les stéréotypes sexués c'est d'abord expliciter les différentes réalités se cachant sous un concept supposé simple et univoque.**



Lors de la table ronde sur la formation et la sensibilisation des professionnels, Christine Cante, directrice de la crèche Jean-Jacques Rousseau à Villeneuve-le-Roi, a exprimé la volonté de bien distinguer avec les enfants qu'elle accueille ce qui relève de la réalité anatomique de ce qui relève des assignations sociales. Si elle parle volontiers de la différence anatomique entre filles et garçons, celle-ci ne doit pas conduire ipso facto à distinguer les activités des enfants et empêcher par exemple qu'un garçon se déguise avec des vêtements dits féminins.

Déconstruire les stéréotypes sexués c'est aussi **produire de nouvelles associations entre des réalités présumées contraires**. Ainsi rien n'empêche de lier la masculinité à l'émotivité ou la féminité à la force. **Pourquoi une fille expansive serait-elle assimilée à un « garçon manqué » et non pas une « fille réussie » ?** En ce sens la déconstruction des stéréotypes sexués n'est pas un processus de neutralisation du genre, qui marquerait l'avènement d'une

1. Voir Anne Fausto-Sterling, *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, trad. Oristelle Bonis, Françoise Bouillot, Paris, La Découverte, Paris, 2012, p 19.

société d'êtres identiques et indifférenciés. Il n'est pas question d'en finir avec toute idée de féminité et de masculinité.

**L'éducation à l'égalité doit rendre à la fois pensable une pluralité de féminités et de masculinités non hiérarchisées, détachées explicitement de la référence à un ordre naturel immuable. Mais elle doit conduire également à ne pas surdéterminer et surinvestir ces qualités « masculines » et « féminines », au point que l'humanité de chaque individu serait impensable en dehors de ces cadres.**

Non seulement la différence figée des sexes ne possède pas de fondement naturel, mais celle-ci est porteuse d'inégalités au détriment des femmes et de ce qui est plus largement associé au féminin. Les injures à caractère sexuel sont significatives de cette hiérarchisation du masculin et du féminin. Lorsqu'elles sont dirigées contre des hommes, le simple fait d'être « ravalé » au rang de femme prend le sens d'une insulte. Lorsqu'elles sont dirigées contre les femmes, elles les rabaisent au « dévoiement » de leur sexe, elles ont pour fin de délégitimer et de défaire le pouvoir que les femmes ont cherché à acquérir. La psychanalyste et historienne belge, Sylvie Lausberg (2011), rappelle que **l'entrée des femmes en politique en France et ailleurs est indissociable de cette violence langagière associant le féminin au sexuel et à la bêtise et donc à l'absence de pouvoir.** Lors des élections présidentielles de 2007, face à la candidature de Ségolène Royal, Jean Ueberschlagh, député UMP, affirmait par exemple : « *une femme n'a pas à être à la tête de l'État, mais dans le lit de la République* » [sic].

**Reste que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ne doit pas tomber dans l'écueil d'une revalorisation de la féminité entendue comme une différence naturelle.** La sociologue féministe Collette Guillaumin a insisté sur les contradictions contenues dans l'expression « droit à la différence ». Etymologiquement, un « droit à la différence » ne signifie pas un droit différent mais d'une valeur égale au droit commun. **La différence implique un rapport qui ne peut jamais être réciproque ou égalitaire, celui-ci admet nécessairement une entité supérieure servant de mesure et de norme.** Un droit à la différence est donc un droit qui s'écarte d'un centre tout en en reconnaissant la prééminence. Le droit à la différence est une « *proposition bien utile au groupe dominant, car en affirmant que nous existons en nous-mêmes éternellement, dans notre essence, les questions fondamentales sont évitées. Elle nous empêche*

2. Colette Guillaumin, « Question de différence », Questions féministes, « Les dits - faits - rances », sept 1979, p 3-21.  
<http://ressourcesfeministes.files.wordpress.com/2012/08/questions-fc3a9ministes-nc2b06-septembre-1979.pdf>

*de voir comment nous sommes fabriquées concrètement, combien nous sommes transitoires, et enracinées dans les faits matériels et les rapports de force réels »<sup>2</sup>.*

Le dogme de la différence des sexes semble avoir une telle force de persuasion que certains professionnels constatent l'effet déstabilisant de sa déconstruction pour des individus qui l'ont investi comme un repère. En ce sens, **la lutte contre les stéréotypes sexistes ne doit pas se réduire à une entreprise destructrice mais doit avoir pour finalité d'offrir d'autres représentations plus diverses et plus fines de la réalité.**



Reste que l'effet émancipateur de cette déconstruction est le plus saillant pour les actrices et acteurs de l'égalité ayant pris la parole lors du colloque du 11 avril 2013. Pour David Bree, directeur du service éducation/culture de la Ligue de l'Enseignement à Paris, qui a animé les ateliers « Filles/garçons : cassons les clichés » lors du Grand format sur les discriminations à Ivry-sur-Seine, les enfants manifestent une authentique joie lorsqu'ils prennent conscience de la facticité des représentations des filles et des garçons qui leur sont imposées de l'extérieur.

Il est bon d'insister sur le caractère émancipateur d'une telle démarche et de mettre à jour les mécanismes économiques qui surinvestissent les différences entre les sexes et créent de toutes pièces des besoins sexuellement différenciés (par exemple : une guitare rose pour elle, une guitare bleue pour lui etc).

### 3 QUESTIONS À...

**Eric Fassin est professeur à l'Université Paris-8 Vincennes-Saint Denis (Département de science politique et Centre d'études féminines et d'études de genre) et chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS, CNRS / EHESS).**

*Si les inégalités entre les femmes et les hommes reposent sur une construction sociale, pourquoi nous apparaissent-elles comme étant universelles, dans le temps et dans l'espace ?*

Il en va de l'inégalité entre les sexes comme de la prohibition de l'inceste selon Claude Lévi-Strauss : c'est un universel au contenu variable. Partout l'inceste est prohibé ; mais sa définition varie selon les cultures. De même, les inégalités prennent des formes très différentes. Mais elles sont partout présentes. Il est important de le souligner, car on est parfois tenté de penser que les inégalités appartiendraient au passé, ou bien à d'autres cultures, et que notre « modernité » en serait libérée, ou presque, bref, que le féminisme n'aurait plus de raison d'être ! En réalité, on n'en a jamais fini avec la domination. Mais le risque de cette universalité, c'est qu'elle peut nous faire croire qu'il s'agit d'un fait de nature. Il faut donc renverser la perspective : si la domination masculine est universelle, c'est parce qu'elle est naturalisée. Elle nous paraît (ou nous paraissait ?) naturelle parce qu'elle semblait fondée en nature : ne passe-t-elle pas par le corps ? D'où le parallèle entre « sexe » et « race » : dans les deux cas, on a l'illusion d'un fondement biologique. Alors que dans les deux cas, il s'agit de naturalisation, non de nature.

*En quoi l'affirmation de la différence et de la complémentarité entre les femmes et les hommes est-elle incompatible avec l'idée d'égalité des sexes ?*

Il y a des différences, mais la question est de savoir quel statut nous leur accordons. Faut-il exclure les femmes de métiers jugés masculins ? Hier, c'était une évidence ; aujourd'hui, c'est suspect. De même, entre les Noirs et les Blancs, il y a des différences ; mais nous ne les jugeons plus légitimes pour organiser la société. Nous parlons désormais de discriminations. On voit bien qu'il y a des choix sociaux et politiques : par exemple, en France aujourd'hui, un couple de femmes mariées peut adopter, mais pas avoir accès à la Procréation médicalement assistée.

Et la différence n'est pas la complémentarité : sinon, les femmes seraient faites pour se marier avec les hommes ; mais aussi les jeunes avec les vieux, les petits avec les grands, etc. Le problème, c'est donc l'essentialisation d'une différence, qui définirait les rôles sociaux des deux sexes l'un par rapport à l'autre. Pourquoi cette différence serait-elle plus essentielle que d'autres ? On nous répond : la reproduction ! La femme serait faite pour l'homme, parce qu'elle peut porter des



enfants. C'est naturaliser le rôle social des femmes. Or c'est en renvoyant les femmes à leur nature supposée qu'on fonde l'inégalité entre les sexes.

*Que pensez-vous des expériences pilotes de crèches non sexistes menées en France ou en Suède – celles-ci sont parfois présentées comme des espaces de neutralisation du genre ?*

Je serai prudent, faute de bien connaître. Mais je suis frappé qu'elles attirent autant l'attention, et le plus souvent l'hostilité médiatico-politique. On parle beaucoup moins des crèches sexistes, qui n'ont rien d'expérimental... Pourquoi s'inquiète-t-on des unes, et non des autres ? On semble ainsi oublier que, de toute façon, les institutions (en particulier l'école, entendue au sens large, y compris les crèches) transmettent, implicitement ou explicitement, une vision du monde – et donc participent à la construction des normes. La question devrait donc être : quelles normes ?

Pour moi, le but de la critique féministe du genre n'est pas sa neutralisation ; il s'agit bien plutôt d'interroger ce qu'on met dans ces normes, et comment elles s'imposent. Le simple fait de poser ces questions permet de penser une pluralité de féminités ou de masculinités, soit des manières différentes d'incarner le genre. « Défaire le genre », ce n'est donc pas le supprimer ; c'est desserrer son emprise en troublant son évidence. Pour réduire la violence des assignations, il faut introduire du jeu dans la mécanique du genre. Les expériences pédagogiques peuvent nous y aider.

## 2/ Évoquer ou ne pas évoquer les stéréotypes auprès des jeunes enfants

**L**a nécessité d'une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge est d'autant moins aisément concevable que perdue une vision enchantée de l'enfance, vierge de tout rapport de domination. **L'éducation à l'égalité n'est pas seulement mise en échec par une conception naturalisante de la différence des sexes, mais également par une représentation minimisant ou ignorant les effets des stéréotypes sexistes sur le développement de l'enfant.** Le rapport sur l'égalité dans les modes d'accueil de la petite enfance, établi par Brigitte Gresy et Philippe Georges<sup>3</sup>, souligne l'apparente neutralité revendiquée par les professionnels de la petite enfance, bien que leurs pratiques accusent un traitement différencié des enfants selon leur sexe. Et lorsque la différence de traitement est reconnue, *« elle vient d'ailleurs : de la crèche ou de la télévision aux dires des parents, des familles pour les structures collectives »*. **Chacun-e en ce sens reste aveugle devant ses propres pratiques porteuses de stéréotypes.**

Il nous faut donc comprendre le processus par lequel les enfants intègrent ces stéréotypes, afin d'adapter au mieux l'éducation à l'égalité selon l'âge des enfants.

Selon Nicolas Murcier (2005), chercheur en sciences de l'éducation, de nombreux travaux attestent aujourd'hui de la précocité de l'ancrage des stéréotypes chez les enfants. **Dès 2-3 ans, les enfants ont déjà des connaissances sur les activités, comportements, attitudes et apparences assignés à chaque sexe. Et entre 5 et 7 ans, la valeur accordée aux stéréotypes de sexe est à son apogée.** Les enfants sont d'autant plus influençables à ces âges qu'ils façonnent leur identité entièrement en fonction des attentes des parents et de l'environnement. **Comme l'a constaté lors de la dernière table ronde du 11 avril 2013, Dominique Cattiau, responsable de la ludothèque municipale de Saint-Mandé qui a engagé au sein de l'Association des ludothèques en Ile-de-France**

3. Brigitte Gresy, Philippe Georges – IGAS, « Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance », décembre 2012.

un travail de questionnement des pratiques des professionnels et des usagers des ludothèques, les enfants orientent largement leurs jeux en fonction des désirs des parents. Un petit garçon par exemple va très vite interpréter le regard inquisiteur de son père s'il jette son dévolu sur un jouet dit « féminin » comme une poupée.

Deux formes de pédagogie non sexiste ont été envisagées de façon complémentaire lors du colloque, afin de :

- déconstruire les stéréotypes inculqués aux enfants dès le plus jeune âge et leur exposer d'autres **possibles**
- **tout en laissant être les enfants et en les soustrayant aux jugements des adultes qui les influencent.**



Dominique Cattiau préconise ainsi le développement chez les enfants **du jeu libre, ce qui suppose pour les professionnels et les parents de limiter pour un temps les interactions avec les enfants.**

Les jeux libres qui insistent sur la gratuité et le plaisir de l'activité, et qui sont dépourvus d'orientations et de règles, échappent par essence aux stéréotypes et stimulent la pensée créative des enfants.



De la même façon, la directrice de crèche, Christine Cante, conçoit l'espace accueillant les enfants comme un vaste territoire dans lequel ceux-ci peuvent accéder librement à tous les jouets mis à leur disposition. Aucun détail visuel ou spatial n'indique que les coins poupées et garage sont destinés à telle ou telle catégorie d'enfants.

Cette pédagogie fondée principalement sur l'observation et la non-participation des adultes ne suffit pourtant pas à prévenir l'acquisition de stéréotypes chez les enfants, même très jeunes.



Le documentaire réalisé dans le cadre du projet « Jeux de genre : les jeux ont-ils un sexe », dirigé par l'Association des ludothèques d'Ile-de-France, montre des séquences de jeux filmées par des caméras dissimulées. Les observations sont mitigées, car même si les enfants semblent jouer librement, les différences de jeux entre les filles et les garçons sont déjà prégnantes - sans que ce constat vienne corroborer la thèse d'une différence naturelle dans les manières de jouer des filles et des garçons.

**Il est donc primordial d'engager également une pédagogie active égalitaire dès le plus jeune âge.** La Suède a suivi ce chemin dès 1998, puisque l'école maternelle, ouverte aux enfants de douze mois à cinq ans, est dotée, depuis lors, d'un programme de pédagogie égalitaire. L'idée est d'agir dès le plus jeune âge contre l'adoption de rôles stéréotypés et de ne pas attendre l'entrée des enfants dans la grande école.

### VUE D'AILLEURS

La crèche Bourdarias à Saint-Ouen, qui a été évoquée à diverses reprises lors du colloque s'est directement inspirée des expériences conduites en Suède. En 2006, une délégation du Conseil général de Seine-Saint-Denis s'est rendue en Suède afin de tirer les premiers enseignements des écoles maternelles égalitaires. À leur retour, la directrice de crèche de l'époque, Marie-Françoise Bellamy, s'est portée volontaire pour une première expérimentation et a débuté un travail de réflexion sur l'égalité, seule et avec son équipe. Le succès de l'expérience au sein de l'équipe a reposé sur une rigoureuse organisation : les plannings étaient établis trois mois à l'avance, et les réunions étaient doublées, voire triplées pour que le personnel dans son entier puisse y assister. L'équipe a également bénéficié pendant deux ans

d'une formation suivie, dispensée par des pédagogues suédois. Afin de saisir l'ampleur des attitudes stéréotypées des enfants et des adultes, le personnel a travaillé à partir de situations filmées au sein de l'établissement.

L'entreprise menée par la crèche Bourdarias a également impliqué durablement les parents, si bien que l'association Graines d'égalité est née de cette collaboration entre les parents et l'équipe de la crèche. De cette expérience est ressortie la nécessité d'exercer une vigilance constante face aux stéréotypes sexistes. Il ne suffit pas que les adultes s'effacent devant les libres choix des enfants, ils doivent aussi s'impliquer activement aussi bien dans la déconstruction des attitudes stéréotypées et que dans l'apprentissage de pratiques égalitaires.

Un autre aspect a été abordé lors du colloque concernant les différentes manières d'éduquer à l'égalité selon l'âge des enfants.



Sylvie Cromer a ainsi discuté la pertinence d'évoquer directement avec de très jeunes enfants les stéréotypes sexistes que l'on cherche à combattre, en indiquant les effets potentiellement contre productifs d'une surexposition à ces stéréotypes sexistes même critiqués.

Cette difficulté relative à l'hyper visibilité de ce qui est combattu se pose avec la même force au sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La question reste ouverte de savoir si la surreprésentation de figures de femmes victimes, maltraitées, affaiblies, dans les campagnes de sensibilisation, ne contribuent pas à enfermer les femmes dans la catégorie d'éternelle victime sans défense et dénuée de capacité d'agir et à justifier leur mise sous tutelle.

A l'inverse, la non visibilité de la violence subie représente également un déni et constitue une double peine pour les victimes.

# 3/ Articuler la lutte contre les stéréotypes sexistes à une lutte contre les violences sexistes

**I**l pourrait être tentant de relativiser l'enjeu des stéréotypes sexistes face à l'urgence d'autres faits d'inégalités dont sont victimes les femmes : les inégalités professionnelles et les violences en tête. Les diverses interventions lors du colloque ont insisté sur la gravité des stéréotypes sexistes et leur caractère mutilant pour le développement de l'enfant. **Il est donc fondamental de ne pas sectoriser les champs d'application de l'éducation à l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

La sociologue britannique Jalna Hanmer (1977), qui a été l'une des premières à montrer la dimension structurelle de la violence des hommes contre les femmes, contre une conception individualisante, a développé la thèse **d'un continuum de violences exercées envers les femmes, allant du sexisme ordinaire jusqu'aux violences physiques et sexuelles, et ayant pour fin le contrôle social des femmes.** Ce concept ne conduit pas à affirmer que tous les hommes sont auteurs de violences. Même si l'idéologie de la domination masculine ne débouche pas nécessairement sur des pratiques violentes, celle-ci reste en revanche disponible pour tous les hommes.



Ce continuum des violences a été plusieurs fois entraperçu par les intervenant-e-s du colloque. Le Réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales de la ville d'Arcueil qui a organisé en mars dernier une sensibilisation dans le lycée Darius Milhaud du Kremlin-Bicêtre, a constaté une persistance des clichés rendant les victimes responsables de leur sort. De la prégnance du stéréotype de « la fille facile » à la banalisation du viol, il y a bien continuité.



La chargée de mission « démocratie participative, lutte contre les discriminations et accès aux droits » de la ville de Villejuif, Sylvie Guérineau, a de son côté montré comment les jeunes du Conseil local de la jeunesse, qui ont développé-e-s des outils de communication ludiques autour de l'égalité le 8 mars 2012, afin de sensibiliser leurs pairs, ont été rapidement conduit-e-s à reconnaître des violences subies par des jeunes filles de leur entourage.

4. Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance », p 42-43.

**Les stéréotypes sexistes ne représentent pas seulement une forme de violence, ils jouent un rôle particulier dans le continuum des violences, car ils contribuent à donner corps et à faciliter d'autres passages à l'acte violents.**

Le problème des attentes sexuellement différenciées des adultes concernant la motricité des jeunes enfants permet d'illustrer cette thèse. De récentes enquêtes de terrain citées dans le « rapport Gresy »<sup>4</sup> montrent que ces attentes implicites des professionnels de la petite enfance reposent avant tout sur des stéréotypes sexistes qui allient la féminité à la douceur et à la passivité et la masculinité à la force. Ainsi « *un jeune garçon, peu adroit sur le plan moteur, reçoit davantage de remarques négatives qu'une petite fille pourtant au même niveau de développement moteur. Une petite fille jugée agitée reçoit davantage de remontrances qu'un petit garçon* ». Ces traitements sexistes ont non seulement de réels effets sur l'orientation des choix futurs des enfants, mais ils contribuent à renforcer le contrôle social et la limitation du champ d'actions des femmes et donc à favoriser les violences à leur encontre. Chez les filles et les femmes l'incorporation de ces attentes genrées en matière de motricité peut par exemple se manifester par une représentation amoindrie de leur propre capacité d'agir et de se défendre en cas d'agressions : les filles et les femmes ne s'imaginant alors pas suffisamment fortes pour résister.



La directrice de la crèche, Christine Cante, a soulevé ce point lors du colloque du 11 avril 2013 lorsqu'elle a évoqué la pertinence de travailler subtilement le problème des violences dès la crèche en apprenant aux enfants à s'affirmer et à dire non quand ils se trouvent en situation de violence.

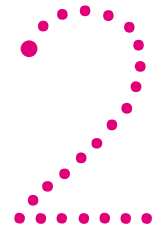
**L'éducation à l'égalité en tant qu'éducation à la non-violence et au respect entre les filles et les garçons, est bien une forme de prévention des violences. Mais elle ne doit pas s'adresser uniquement aux futurs auteurs de violence. Elle doit prévenir tous les facteurs qui légitiment les violences sexistes, y compris ceux qui entravent et mésestiment la capacité d'agir et de résister de chacune et de chacun.**





*Ni faux-cils,  
ni marteau-piqueurs  
MLF (1976)*





**Travailler**  
en direction  
des deux  
sexes

---

# 1/ Lutter contre les pressions sociales affectant filles et garçons

Lors de sa communication en ouverture du colloque du 11 avril 2013, Sylvie Cromer a appréhendé l'éducation à l'égalité à la fois comme un processus destructeur des privilèges dont bénéficient les hommes, mais aussi comme un processus émancipateur pour les deux sexes.



Les intervenant-e-s du colloque ont bien insisté sur les conséquences néfastes d'une éducation stéréotypée pour les filles et pour les garçons. La directrice de la crèche Jean-Jacques Rousseau à Villeneuve-le-Roi, Christine Cante a par exemple évoqué le cas d'un petit garçon qui aimait porter des jupes et des foulards et qui exprimait le désir de se marier avec un autre garçon. La directrice raconte que les filles exerçaient également une pression importante sur le petit garçon, lui rappelant les normes de genre qui prévalent pour son sexe.

Chaque personne peut être victime et porteur de préjugés sexistes. Néanmoins le sexisme n'agit pas de la même façon sur les filles et les garçons : une approche en termes de coûts de la domination masculine permet de comprendre cette asymétrie. Il est vraisemblable de formuler le constat d'une plus forte pression sociale s'abattant sur les petits garçons : les filles apparaissent par exemple plus libres de se réapproprier les codes vestimentaires de l'autre sexe. Mais cette appréciation ne corrobore pas pour autant la thèse masculiniste selon laquelle les femmes exerceraient insidieusement une domination sur les hommes en se victimisant et en affirmant l'infériorité et la bassesse des hommes. Le masculinisme est avant tout une idéologie réactionnaire niant les inégalités dont sont victimes les femmes et cherchant à discréditer le caractère progressiste des mouvements féministes<sup>5</sup>.

5. Voir « Contre le masculinisme : petit guide d'autodéfense intellectuel », 2012. <http://p1.storage.canalblog.com/10/16/191291/77095752.pdf>

6. Denis Colombi, « Moi, ça me va », Tumblr - Une heure de peine light, juin 2013.

<http://uneheuredepeine.tumblr.com/post/53693897240/moi-ca-va>

7. Etienne Balibar, «La proposition de l'égaliberté», Les Conférences du Perroquet, n°22, Paris novembre 1989.

<http://pmsimonin.fr/1948/balibar.html>

La pression sociale exercée sur certains garçons et certains hommes ne doit donc pas être confondue avec l'oppression que subissent les femmes, même si elle apparaît parfois de façon plus manifeste. Une pression et une répression sociales s'abattent surtout sur les hommes qui ne répondent pas aux injonctions de la masculinité dominante, c'est-à-dire la masculinité hétérosexuelle. Mais précisément, si ces contraintes sociales représentent des coûts pour les hommes, c'est qu'il y a quelque chose à gagner en échange. Comme l'a très bien exprimé le sociologue Denis Colombi, dans un texte écrit à la première personne, « ces coûts, c'est avant tout un prix : si je m'y conforme, je gagne tous les avantages d'être un dominant. Je gagne l'admiration des autres, l'accès à certains cercles, voire même la simple écoute »<sup>6</sup>. La situation est bien différente pour les personnes subissant la domination : « quand on est opprimé, c'est que l'on est précisément dans une situation où l'on doit payer un coût sans rien obtenir en retour. Ou alors être payé en monnaie de singe. ». **La domination est ce « jeu » dans lequel les dominé-e-s ne peuvent jamais gagner, y compris lorsqu'elles et ils en respectent les règles.** En ce sens, si les femmes peuvent aussi faire preuve de misogynie, elles ne participent pas de la même manière que les hommes à la domination masculine. Ces comportements sexistes relèvent plutôt d'une stratégie individuelle consistant à respecter sa place dans le système de domination pour ne pas subir davantage d'oppression. Mais les bénéfices sont toujours très minces et le système continue de profiter aux dominants.

Reste que les intérêts des dominants ne sont pas donnés mais construits socialement. **Il est possible de faire valoir l'intérêt conservateur des hommes à jouir de leurs privilèges, comme il est possible d'identifier leur intérêt émancipateur. Les hommes ont bien un intérêt à désirer une société plus égalitaire, car là où seuls certains individus sont « plus » libres et « plus » égaux que d'autres, personne n'est réellement libre.** Le concept d'« égaliberté » élaboré par le philosophe Etienne Balibar à partir d'une lecture de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, met à mal la liberté supposée plus grande des dominants. La liberté ne prend sens que dans une société véritablement égalitaire : **« l'égalité doit être pensée comme la forme générale de la négation radicale de tout assujettissement et de toute maîtrise, c'est-à-dire comme la libération de la liberté elle-même par rapport à une puissance extérieure ou intérieure qui la récupère et la transforme en son contraire. »**<sup>7</sup>

## 2/ Expérimenter des temps de non-mixité pour éduquer à l'égalité

La mixité apparaît comme le vecteur essentiel pour l'élaboration d'une société plus égalitaire. Pourtant la mixité demeure une notion ambivalente et dans certains cas elle a pu constituer un terreau fertile pour l'éclosion d'inégalités entre les femmes et les hommes. La solution ne peut consister dans une remise en cause du principe de mixité et dans la promotion d'un système ségrégationniste entre les femmes et les hommes. Mais il est important de comprendre que **la mixité ne demeure pas une condition suffisante pour atteindre l'égalité, lorsqu'elle n'est pas réfléchie à partir d'une politique d'égalité**. La co-présence des filles et des garçons ne garantit pas une coexistence égalitaire.

Pour la philosophe Nicole Mosconi<sup>8</sup>, **les stéréotypes sexistes peuvent par exemple être plus accentués dans un milieu mixte où la question de l'égalité est ignorée**. Des études ont montré que dans des espaces mixtes de compétition, les femmes diminuent leur auto attribution de compétences par rapport aux représentations qu'elles peuvent avoir d'elles-mêmes dans des espaces non-mixtes. Ce phénomène s'observe également dans le système scolaire, car les filles ont tendance à se sous-estimer en présence des garçons lorsqu'il est question d'aborder des domaines connotés masculins. Et les enseignant.e.s participent aussi à cette différenciation sexuée en milieu mixte, « dans les années 1970-80, les Anglo-Saxons ont formulé cette différence sous la forme d'une «loi deux tiers - un tiers» (deux tiers d'interactions de l'enseignant-e avec les garçons pour un tiers avec les filles). » On pourrait ainsi formuler avec Nicole Mosconi l'idée selon laquelle **la mixité socialise les deux sexes à un égal apprentissage de leurs positions sociales inégales**.

8. Nicole Mosconi, « Effets et limites de la mixité scolaire », *La Découverte, Travail, genre et sociétés*, n°11, 2004.  
<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2004-1-page-165.htm>

9. Christine Delphy, « La non-mixité : une nécessité politique », Les mots sont importants, janvier 2008  
<http://lmsi.net/La-non-mixite-une-necessite>

10. Site Ressources des Ceméa Pays de Loire, « La non mixité au centre de loisirs de Malakoff (Nantes) », Avril 2006,  
<http://ressources-cemea-pdll.org/La-non-mixite-au-centre-de-loisirs>

En dépit de ces phénomènes de reproduction des inégalités, la non-mixité apparaît comme une forme de régression lorsqu'elle est imposée socialement. La perspective est toute différente lorsque la non-mixité est choisie de manière transitoire, notamment dans l'organisation des luttes politiques. Les groupes de conscience féministes non-mixtes développés dans les années 1970 constituaient par exemple un moment de conscientisation essentiel pour les femmes qui ignoraient la dimension sociale des violences qu'elles subissaient individuellement. Pour la sociologue Christine Delphy,<sup>9</sup> la pratique de la non-mixité est d'abord la conséquence de la théorie politique de l'auto-émancipation. « *L'auto-émancipation, c'est la lutte par les opprimés pour les opprimés (...) La non-mixité voulue, la non-mixité politique, doit demeurer la pratique de base de toute lutte ; et c'est seulement ainsi que les moments mixtes de la lutte ne seront pas susceptibles de déraiser vers une reconduction douce de la domination.* » En ce sens lorsque le mouvement féministe s'organise en non-mixité, ce n'est ni dans le but de mener une guerre contre l'autre sexe, ni dans celui de proclamer la supériorité des femmes sur les hommes.

Au regard de l'éducation à l'égalité, certaines expériences montrent que l'organisation ponctuelle d'espaces en non-mixité peut constituer un outil pour l'émancipation des individus. À condition que ces espaces soient choisis par le groupe demandeur et non imposés, et qu'ils tendent vers l'objectif d'une plus grande égalité.

### VUE D'AILLEURS

Au centre de loisirs Malakoff, situé à Nantes, accueillant des enfants de 9-12 ans, les filles ont décidé lors d'un conseil d'enfants en janvier 2003 d'organiser des activités en non mixité, à la fois lassées par la rivalité qui régnait entre elles, par le peu d'implication des garçons dans l'organisation des activités et par le monopole de la parole de certains garçons. Les filles ont organisé entre elles des sorties, des repas, des activités, et un projet à la mer. Les garçons ont ensuite

suivi l'exemple des filles et ont préparé des activités en non-mixité.

Il ressort de cette expérience un bilan très positif pour les filles comme pour les garçons.

**Les liens entre les filles et entre les garçons ont été renforcés du fait d'un vécu ensemble. La diversité des activités réalisées en non-mixité a apporté plus de confiance aux enfants pour tenter des activités jusque-là réservées à l'autre sexe<sup>10</sup>.**

## 3/ Promouvoir une réelle mixité professionnelle

Défaire les inégalités entre les femmes et les hommes, en premier lieu les inégalités professionnelles et salariales, suppose de promouvoir une réelle mixité au sein de tous les métiers. Car, si les emplois des femmes se concentrent dans 12 des 87 familles professionnelles (dans les services, l'éducation, l'aide sanitaire et sociale principalement), les choix professionnels des hommes se trouvent aussi limités puisqu'ils restent minoritaires, voire absents de ces mêmes familles de métiers.

Cette division sexuelle du travail ne s'explique pas par une répartition naturelle du travail en fonction de qualités masculines et féminines, puisque ces rôles sont construits socialement.

Le féminisme matérialiste, dans la droite lignée des analyses de Karl Marx, définit la division sexuelle du travail comme le produit d'une appropriation privée et collective de la classe des femmes par les hommes. L'accaparement du travail des femmes se manifeste par leur cantonnement dans les sphères du travail reproducteur et par la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc). Cette hiérarchisation des métiers est une dimension essentielle du système capitaliste puisque les activités favorisant la reproduction de la Force de Travail, comme le travail domestique, mais aussi le travail de soin, la prime éducation, etc, sont sous-évaluées, voire non rémunérés. Afin de réaliser une plus-value sur la Force de Travail du prolétaire<sup>11</sup>, le capitaliste, ne paye pas à sa juste valeur ces activités nécessaires à la reproduction de la Force de Travail. La valeur d'échange de la Force de Travail, c'est-à-dire la quantité de travail nécessaire à sa reproduction permettant de

11. Le livre I du *Capital* de Marx décrit la scène inaugurale du contrat de travail du Prolétaire passé avec le Capitaliste. L'idéologie capitaliste soutient que le Prolétaire et le Capitaliste occupent, antérieurement au contrat, une position égale dans la société, or il n'en est rien. L'égalité se mesure d'abord aux conditions matérielles d'existence des individus et aux moyens qu'ils ont de les produire. Le bourgeois capitaliste a d'autres choix pour vivre que de vendre sa Force de Travail, car il est propriétaire des moyens de production. Le prolétaire ne peut subvenir à ses besoins qu'en vendant sa Force de Travail au Capitaliste.

fixer le salaire du prolétaire, ne comptabilise pas le travail reproducteur réalisé par la femme du Prolétaire. Le contrat de travail qui, dans la scène inaugurale décrite par Marx, repose sur une exploitation principale du Prolétaire, repose en amont sur une exploitation de la Femme du prolétaire : « la Prolétaire du Prolétaire », selon la formule de la militante féministe socialiste, Flora Tristan. **Le mode de production capitaliste est donc fondamentalement patriarcal. Le capitaliste a tout intérêt à ce que les salariés s'organisent en cellules familiales patriarcales permettant la reproduction gratuite de la force de travail, par le travail des femmes.**

Cette explication féministe marxiste n'a aujourd'hui rien d'anachronique. Dans le système capitaliste mondialisé, et, selon certains, financiarisé, les femmes, et plus encore les femmes migrantes, continuent de représenter une classe dont le travail est extorqué.

La division sexuelle du travail est transmise aux nouvelles générations, dès leur plus jeune âge, dans le cadre familial où les tâches domestiques sont inégalement réparties, et dans les espaces de la petite enfance où les femmes sont majoritaires.

**Le confinement des femmes dans la sphère du travail reproducteur va être soutenu idéologiquement par la thèse d'une primauté maternelle, nécessaire pour le développement des enfants.**



Dany Krona, auxiliaire de puériculture au Perreux-sur-Marne, invité à discuter de son expérience lors du colloque du 11 avril 2013, a été confronté pendant sa formation et ses stages à des préjugés touchant les hommes en contact avec des bébés et de très jeunes enfants.

Le stéréotype selon lequel la faible proportion d'hommes dans la petite enfance préviendrait le risque de pédophilie entretient également la mise à distance des hommes hors de la sphère du travail reproducteur. Dans cette logique, les hommes vont plutôt être associés à la fonction de pédagogue pour des enfants plus âgés<sup>12</sup>.

L'établissement d'une véritable mixité professionnelle favorisera donc du même coup la destruction d'une telle hiérarchisation des métiers dans laquelle les professions majoritairement occupées par des femmes ne sont pas évaluées à leur juste valeur. Plusieurs études ont notamment montré qu'une plus grande mixité au sein d'un métier entraînait une revalorisation globale des salaires de la dite profession. Mais cette mixité ne signifie pas que chaque sexe apporterait une valeur ajoutée, différente mais complémentaire, au sein d'une même profession. La véritable mixité professionnelle ne doit pas faire référence à des compétences « masculines » ou « féminines ».

12. Voir Nicolas Murcier, « *Le loup dans la bergerie, prime éducation et rapports sociaux de sexe* », Recherches et Prévisions, n°80, <http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/080/RP80-NMurcier.pdf>

*« Le « privé » est aussi  
politique »*

Carole Hanisch (1969)



---

3

Devenir  
actrice  
et acteur  
de l'égalité

---

# 1/ Réfléchir sa propre éducation genrée

Rationnellement et, en principe, personne ne peut s'opposer à l'établissement d'une société plus égalitaire. Pourtant la réalisation effective d'une telle société semble sans cesse menacée et chacune et chacun continue de véhiculer des stéréotypes sexistes, y compris contre son gré. **L'égalité ne doit donc pas être abordée comme une valeur abstraite. Il est nécessaire d'opérer un retour réflexif sur sa propre éducation genrée et sur ses effets pernicioeux afin de comprendre les enjeux d'une éducation à l'égalité.**



Nombre d'actions présentées lors du colloque du 11 avril 2013 se sont appuyées sur le vécu de chacune et de chacun. Les enfants de 7 à 12 ans participant aux ateliers « p'tits philos » animés par la journaliste Anne-Sophie Chillard à Choisy-le-Roi, ont par exemple réfléchi la question de l'égalité filles-garçons, sans support, uniquement sur la base de leur situation personnelle. Selon l'intervenante, cette réflexion sur soi-même est très rarement proposée aux enfants dans leur vie quotidienne et leurs convictions personnelles naissantes sont le plus souvent ignorées. Au regard des objectifs que se fixe l'éducation à l'égalité, ce type de sensibilisation porte ses fruits et imprègne d'autant plus les enfants qu'ils déconstruisent eux-mêmes leurs propres représentations.



Pour Clara Domingues, responsable du dispositif régional « Jeunes pour l'égalité » à l'ADRIC, l'Agence de développement des relations inter-culturelles, les séances de sensibilisation dans les classes reçoivent globalement un très bon accueil dans les classes. Les lycéennes et les lycéens ont le sentiment que le débat aborde réellement leur situation sociale et familiale et ne vise pas à les stigmatiser en tant que « jeunes sexistes ».

Le Conseil général a également pu apprécier les bénéfices d'une approche subjective des inégalités entre les femmes et les hommes. Ainsi en 2010 lors de la mise en œuvre de son plan d'actions pour combattre les inégalités, il s'est appuyé sur la production d'un avis citoyen préparé au sein d'un groupe de 23 individus réunis et indemnisés durant 7 jours, à raison d'une journée par mois pendant 6 mois et accompagnés par un cabinet indépendant spécialisé dans la concertation citoyenne. Dans l'avis final rédigé par l'atelier citoyen et remis au Conseil général, est inscrite la nécessité de réaliser un travail sur soi pour lutter contre l'intériorisation des rôles sexués, car, est-il écrit, « **du personnel découlera le collectif qui impactera le professionnel** ». Même si ce travail sur soi a engendré chez certaines personnes une relative souffrance, ou provoqué chez d'autres un malaise ou une déstabilisation, comme l'ont noté les citoyennes et les citoyens dans l'introduction de l'avis final, la complexité des sentiments partagés a représenté une force pour la constitution d'une dynamique de groupe et pour l'évolution des représentations.



Cette réflexion sur soi n'est pas toujours accueillie favorablement par les personnes que l'on cherche à toucher. Véronique Dumortier, cheffe du service « Prévention, tranquillité publique et droits des femmes » de la ville de Champigny-sur-Marne, en a fait l'expérience lorsqu'elle a développé des actions de sensibilisation en direction des agents femmes et hommes de la commune. En mars 2013, elle a tenté de recueillir anonymement l'expression des quelque 2000 agents femmes et hommes de la ville concernant leur rapport à l'égalité dans la collectivité. Plusieurs boîtes « 100 idées pour l'égalité » ont été réparties sur divers sites de la ville avec des coupons-réponses qui ont également été envoyés au domicile des agent-e-s et par mail professionnel. Peu de coupons-réponses ont finalement été collectés. Si plusieurs fonctionnaires volontaires se sont progressivement engagé-e-s, y compris sur leur temps de travail, en participant à l'organisation de rencontres ou de théâtre-forum, Véronique Dumortier a aussi constaté des réticences. Les agent-e-s, même interrogé-e-s de façon anonyme, ont pu se sentir agressé-e-s par ces questions qui représentent à leurs yeux une irruption illégitime dans leur intimité.

Ces résistances entrent en cohérence avec la manière dont les normes de genre agissent sur la subjectivité. Le genre apparaît comme étant indispensable et essentiel pour la compréhension qu'a l'individu de lui-même. Le « soi » devient en ce sens insaisissable sans les catégories de féminin et de masculin. **Pourtant le genre est d'abord une construction sociale, même s'il est progressivement intériorisé et rendu invisible. Il devrait donc apparaître pour ce qu'il est, c'est-à-dire une dimension somme tout superflue pour comprendre l'individualité. La mise à jour du caractère construit des rôles sexués permet donc de retrouver le sens véritable de la subjectivité.**

Un autre acteur de premier ordre demeure encore insuffisamment sollicité dans la lutte contre une éducation sexiste. Lors du colloque du 11 avril 2013 il a été unanimement reconnu la nécessité et la difficulté d'inclure le plus tôt possible les parents dans les dispositifs de sensibilisation et de formation. **Dans un souci de cohérence et d'optimisation des objectifs poursuivis, l'éducation à l'égalité doit s'attacher à cibler tout à la fois les parents, les enfants et le personnel éducatif.**

Au sein d'une crèche par exemple, une meilleure collaboration entre les parents et le personnel accueillant facilite le passage du foyer à la structure d'accueil et supprime tout conflit de loyauté chez l'enfant. L'implication des parents dans l'éducation à l'égalité est aussi profitable pour le personnel éducatif : ainsi l'équipe pédagogique se sent d'autant plus confortée dans ses pratiques, si les parents sont en étroite collaboration avec eux<sup>13</sup>.

**Les fins recherchées sont louables, mais les modalités envisagées pour les atteindre pourraient apparaître aux yeux des parents comme une forme d'ingérence dans leur propre conception de l'éducation de l'enfant.**

## VUE D'AILLEURS

**Une des clés pour favoriser la participation des parents dans le projet d'éducation à l'égalité peut être de susciter une réflexion sur l'éducation genrée reçue par les parents eux-mêmes.** C'est l'approche qu'a choisi d'adopter la crèche de la Maladrerie à Aubervilliers. Le personnel de ce multi-accueil a bénéficié cette année d'une formation à l'égalité et d'un accompagnement sur site, dispensés par les associations *Graines d'égalité* et *Adéquations*, dans le cadre d'un projet municipal de sensibilisation des crèches, financé par le Conseil régional d'Ile-de-France.

L'équipe de la crèche a d'abord travaillé sur l'essai sociologique d'Elena Gianini Belotti, *Du côté des petites filles*, un ouvrage publié en 1973 qui mettait déjà en évidence les dangers des stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge. Le personnel a affiché des citations qui en étaient extraites pour susciter le débat lors de l'accueil des parents. Les constats de la sociologue ont fait l'effet d'un électrochoc. Certains parents se sont reconnus, enfants

dans les situations exposées par Elena Belotti, et ont exprimé le désir de casser le cercle vicieux et de ne pas reproduire à leur tour les erreurs d'une pédagogie sexiste. L'équipe a également réfléchi sa relation avec les parents en élaborant une grille d'observation lors du départ et de l'arrivée de ceux-ci. Des personnes de l'équipe avaient jusqu'ici rencontré des difficultés avec certains pères qu'elles jugeaient très distants, peu souriants et peu bavards. La formation dispensée a permis à l'équipe de dépasser son sentiment de gêne et d'entamer un dialogue avec ces pères qui, finalement, s'avéraient ravis de ce nouvel accueil.

L'équipe a par ailleurs noté des initiatives bienheureuses prises par certains parents : une mère qui a vu son petit garçon jouer à la poussette dans l'espace de la crèche a décidé d'investir dans une autre poussette pour la maison.

Cette expérience s'est clôturée par la rédaction d'une charte pour « l'accompagnement égalitaire du jeune enfant » : l'accueil égalitaire des parents y figure en première place.



Des initiatives sont développées sur le territoire du Val-de-Marne pour engager dans la continuité les parents et les professionnels. La coordination petite-enfance de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, représentée lors du colloque par la coordinatrice Marianne Dia, peut devenir par exemple un partenaire efficient pour les professionnels des crèches comme pour les parents, puisqu'elle renforce la formation des uns et l'accompagnement des autres. L'égalité filles-garçons va prochainement être inscrite dans le contenu des formations des personnels des crèches.

13. Voir VBJK, Pune BD Stad Gent, Flora asbl, « Participation des parents, les pères sont également concernés ! », outil de travail destiné à encourager et à renforcer la participation des pères dans les structures d'accueil, Gand, 2006.

[http://www.vbjk.be/files/outildesperes\\_lowres\\_FR.pdf](http://www.vbjk.be/files/outildesperes_lowres_FR.pdf)

## 2/ Débattre pour s'appropriier les valeurs de l'égalité

Les citoyennes et citoyens de l'atelier réunis pour l'élaboration du plan d'actions du Conseil général n'étaient pas spécialistes des inégalités femmes-hommes, mais l'expérience a montré que chaque individu pouvait émettre un avis constructif sur cette question, tant qu'un processus réflexif et participatif avait été amorcé. **L'éducation à l'égalité a toutes les chances de voir ses fins se réaliser si elle amène enfants, adolescents et adultes à se saisir des questions d'égalité par le débat et sans l'imposition d'un contenu de savoir.** Devenir actrice et acteur implique un changement net des représentations de chacune et de chacun.



Les intervenant-e-s du colloque du 11 avril 2013 ont insisté sur l'évolution manifeste des mentalités, observée au cours des séances de sensibilisation. Les représentations des enfants et des adolescents, même les plus stéréotypées, sont toujours susceptibles de se renverser, surtout lorsqu'ils sont encouragé-e-s par l'effet de groupe. Ainsi la journaliste Anne-Sophie Chillard, qui a animé les ateliers « p'tits philo » à Choisy-le-Roi, a remarqué une franche progression des positions des enfants au cours des débats. La confrontation entre les garçons et les filles au début de l'atelier a rapidement tourné court, et un véritable dialogue à égalité s'est instauré.



Muriel Roelants, coordinatrice des actions citoyennes au Conseil général du Val-de-Marne, venue exposer le dispositif du Conseil général des collégiens, a constaté également beaucoup d'évolution dans la manière dont les adolescent-e-s ont abordé les thématiques qui leur ont été soumises. D'autant que les projets développés au sein de ces conseils généraux des collégiens se prolongent sur deux années (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>). Ils constituent en outre un vecteur privilégié d'apprentissage de la démocratie participative.

14. Eric Fassin, « La démocratie sexuelle en campagne », *L'autre campagne*, 2007 <http://www.lautrecampagne.org/article.php?id=81#>

Cette appropriation des valeurs d'égalité à travers un processus participatif est essentielle aujourd'hui car les questions de genre et de sexualité ont acquis un statut éminemment démocratique. Pour éclairer ce phénomène, le sociologue Eric Fassin a forgé le concept de « démocratie sexuelle ». La démocratie sexuelle ou « *l'extension du domaine démocratique aux questions sexuelles, [...] c'est la possibilité de faire entrer le langage démocratique là où il n'avait pas droit de cité jusqu'alors* »<sup>14</sup>. Se demander par exemple si les différences entre les sexes sont de l'ordre de la nature ou de la culture, ou si un couple de même sexe peut prétendre accéder de façon légitime à la parentalité comme les couples hétérosexuelles relève de la démocratie sexuelle. Cela signifie que les normes en matière de genre et de sexualité, en démocratie, ne sont pas données une fois pour toutes, comme si elles renvoyaient à un ordre immuable, naturel et anhistorique, elles sont sans arrêt discutées de façon immanente dans la société.

**Reconnaître l'aspect démocratique des questions de genre et de sexualité a du même coup pour effet de « desserrer quelque peu l'emprise des normes sur nos vies » car « elles nous apparaissent pour ce qu'elles sont – un ordre historique, et non pas naturel, sujet au changement et donc contestable. ».**

**Installer un espace pour débattre de l'égalité permet donc aux individus de dépasser tout sentiment d'impuissance ou toute attitude fataliste face aux inégalités.**

## 3/ Pérenniser un engagement commun

Le 8 mars célèbre la Journée Internationale des droits des Femmes et trouve son origine dans les luttes des ouvrières et des suffragettes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes. La journée est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982, à l'initiative de la Ministre des droits de la femme, Yvette Roudy. Aujourd'hui, le 8 mars reste une journée de lutte et de manifestation à travers le monde et permet à chacun.e de dresser un bilan de l'avancée des droits des femmes.

Pour des élu-e-s engagé-e-s sur la voie de l'égalité, **cette journée représente une opportunité pour amorcer une sensibilisation de la population comme de la collectivité et pour convaincre l'exécutif de la nécessité de coupler l'engagement politique avec des moyens administratifs et financiers.**

Les diverses interventions qui ont jalonné le colloque du 11 avril 2013 ont montré à la fois l'utilité de s'appuyer sur des journées événements comme le 25 novembre ou le 8 mars comme levier d'actions mais aussi la nécessité de s'en distancer pour ne pas faire de l'égalité et des droits des femmes une question simplement anecdotique ou événementielle.



Ainsi afin de retrouver le sens de cette « Journée Internationale des droits des Femmes » simplifiée et caricaturée le plus souvent en « Journée de la Femme », la ville de Champigny-sur-Marne a supprimé la fleur et le cadeau qu'elle offrait à ses agents femmes et a organisé durant un mois « une Biennale de l'égalité ». La commune a aussi tenté de contourner le problème de la mobilisation des agent-e-s de certains services décentralisés de la collectivité lors des événements du 8 mars et a organisé trois séances sur trois créneaux différents dans trois lieux de la ville.



15. Voir le site <http://8marstoutelannee.fr/>

16. « Actions en milieu scolaire des membres du Centre Hubertine Auclert – état des lieux et demandes au Centre », décembre 2010

[http://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/diaporama\\_restitution-enquete\\_milieu\\_scolaire.pdf](http://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/diaporama_restitution-enquete_milieu_scolaire.pdf)



La journée du 8 mars constitue aussi un coup de projecteur intéressant pour les collectivités qui signent la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, comme ce fut le cas pour la ville de Chevilly-Larue le 8 mars 2012. Cette signature en ce jour symbolique peut faire événement et inciter d'autres collectivités à suivre le même chemin.

Bien sûr ces journées phares des droits des femmes ne doivent pas demeurer les seuls leviers d'actions possibles pour pérenniser un engagement en faveur de l'égalité. Les initiatives prises hors des sentiers battus médiatiques et politiques sont tout aussi appréciées pour surprendre et rappeler la nécessité d'un « 8 mars, toute l'année », selon la formule retenue cette année par le Ministère des droits des femmes<sup>15</sup>.

**La question de la pérennisation d'un engagement commun autour de l'égalité se pose avec force lorsqu'il s'agit de mener des actions en milieu scolaire.** Les actrices et acteurs de l'égalité se heurtent encore à de nombreux obstacles, comme l'avait signalé l'étude réalisée par le Centre Hubertine Auclert, en 2010, auprès de 22 associations féministes intervenant dans des établissements scolaires<sup>16</sup>.

Parfois la porte reste désespérément fermée car certain-e-s enseignant-e-s brandissent la liberté pédagogique pour se prémunir de toute intrusion dans leur classe. Or, l'éducation à l'égalité n'est pas sous condition d'une liberté pédagogique confondue avec l'expression d'une opinion privée.

**Si une volonté politique s'est exprimée, à travers par exemple la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes dans le système éducatif voté en 2013 pour 5 années, l'éducation à l'égalité fait partie des missions du service public.**

Quand les enseignant-e-s manifestent une volonté de collaborer avec les actrices et acteurs de l'égalité, ceux-ci doivent faire face à d'autres difficultés. L'absence d'implication du ou de la chef-fe d'établissement peut par exemple mettre en péril les actions égalitaires entreprises dans les classes.



Aurore Robin, chargée de projets à la direction des relations internationales et européennes au Conseil général du Val-de-Marne, a présenté lors du colloque le dispositif « une école pour tous » développé par la ville suédoise de Göteborg en direction du personnel éducatif des établissements s'adressant à la tranche d'âge 16-19 ans. Même si le projet implique l'ensemble du personnel, y compris les directrices et les directeurs, la cheffe du projet de la ville, Sarah Males, a tiré un premier bilan en demi-teinte concernant l'engagement de ces chef-fe-s d'établissement. La moitié d'entre eux ne s'implique pas encore activement pour l'égalité au travail ou pour la transmission d'une pédagogie plus égalitaire. Très peu d'entre eux déchargent leurs professeur-e-s pour qu'elles et ils aient un temps d'analyse des ressources pédagogiques fournies par le dispositif « une école pour tous ».

Le désir des enseignant-e-s de se réappropriier et de poursuivre seul-e le travail amorcé par les intervenant-e-s extérieur-e-s se trouve enfin contrarié par la nécessité de respecter des programmes denses et jugés sans lien avec l'égalité. Il s'en faut pourtant de peu pour que les enseignant-e-s prennent conscience de l'urgence d'aborder ces questions au plus près du contenu des programmes. Les enquêtes sur les stéréotypes sexistes dans les derniers manuels scolaires parus, réalisées depuis maintenant trois ans par le Centre Hubertine Auclert, rappellent aux enseignant-e-s que le sexisme peut se loger au cœur même de leur discipline, si neutre qu'elle puisse paraître. Le Centre a également édité un document pour aider les enseignant-e-s à intégrer avec raison la question de l'égalité au sein des programmes de nombreuses disciplines.



Lors du colloque du 11 avril 2013, plusieurs intervenant-e-s se sont réjoui-e-s de l'appropriation des enjeux de l'égalité par certain-e-s enseignant-e-s sensibilisé-e-s. Le travail initié par Clara Domingues de l'ADRIC et par l'ensemble des actrices et acteurs du dispositif régional "Jeunes pour l'égalité" a ainsi porté ses fruits, puisque la plupart des établissements de ce projet, comme le lycée Jean Macé à Choisy-le-Roi, vont renouveler l'expérience l'année prochaine. Le dispositif est justement construit sur la nécessité d'impliquer durablement le personnel éducatif. Là où d'autres dispositifs cibleraient en priorité les élèves, le projet débute par une sensibilisation de l'équipe éducative à partir de l'expression du vécu de chacune et de chacun. Les débats organisés ensuite au sein des classes constituent également un moment où des repères sont posés et où un accompagnement peut être mis en place au-delà du projet.

La mise à disposition d'un financement est aussi déterminante pour encourager le personnel éducatif à se saisir durablement des questions d'égalité. À travers le **dispositif de soutien aux actions éducatives et citoyennes**<sup>17</sup>, la Direction de l'Éducation et des Collèges du Conseil général du Val-de-Marne apporte chaque année une aide financière à des projets initiés par des collèges du territoire et se poursuivant sur une année scolaire. Les actions doivent se dérouler hors du temps scolaire, pendant la pause méridienne par exemple. Chaque action est animée au minimum par deux personnes ayant des fonctions différentes, qu'il s'agisse du personnel éducatif ou de partenaires associatifs. Le Conseil général offre un financement à hauteur de 1500 euros et jusqu'à 3000 euros avec une recherche de co-financements. L'éducation à l'égalité a toute sa place parmi les thématiques proposées par ce dispositif qui soutient tous les projets contribuant au développement personnel des jeunes.

Enfin, **la pérennité de l'engagement du personnel éducatif peut également se travailler en renforçant la continuité entre chaque niveau éducatif et scolaire (crèche, primaire, collège, lycée, etc)**. Kahina Yazid, chargée de mission « vie associative et droits des femmes » à la ville de Choisy-le-Roi, souhaite généraliser les ateliers « petits philos » organisés dans les bibliothèques de la ville par la journaliste Anne-Sophie Chilard, et les intégrer dans un projet éducatif qui concernerait toutes les classes de CM2 de la ville. L'objectif étant de préparer les enfants entrant au collège à poser un autre regard sur l'égalité filles-garçons. Le projet est pour l'instant en attente de validation par l'inspection académique, mais permettrait d'associer les enseignant-e-s du primaire et du collège autour d'un projet commun.

17. Contact : Nicolas Cottereau, Coordinateur des actions éducatives au Service du Projet Educatif, nicolas.cottereau@cg94.fr

*« Sachez-le, citoyens,  
ce n'est que sur l'égalité  
de tous les êtres que vous  
pouvez vous appuyer pour  
être fondés à réclamer votre  
avènement à la liberté »*

**Hubertine Auclert (1879)**



Construire  
une véritable  
**politique**  
**publique**  
**d'égalité**

---

# 1/ Adopter une approche transversale de l'égalité

**P**our espérer atteindre l'idéal d'égalité, tous les responsables de l'action publique locale doivent inscrire le principe de l'égalité des sexes dans les politiques publiques, dès le tout premier stade de leur élaboration. Cette approche appelée « gender mainstreaming » ou approche transversale du genre selon une traduction indicative, s'est fortement développée à la fin des années 1980 au sein de la politique communautaire et a été entérinée au niveau international lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale des Nations-Unies sur les femmes à Beijing en 1995. La transversalité des politiques d'égalité est nécessaire en raison de la multi-dimensionnalité des inégalités et de leur renforcement réciproque. **En ce sens, aucun domaine d'intervention des politiques d'égalité ne peut être considéré comme plus prioritaire ou plus légitime.** Il est par exemple tout aussi primordial de légiférer sur la féminisation des titres administratifs et professionnels que sur l'égalité salariale. De même la lutte contre les violences faites aux femmes n'occulte pas celle contre les stéréotypes sexistes.

Le « Gender mainstreaming » ne se limite donc pas à des actions correctives ou réparatrices car il est question d'agir en amont, pour transformer les structures sociales perpétuant les inégalités. Pour cela toute politique publique doit être envisagée du point de vue de l'égalité des sexes afin de déterminer l'impact qu'elle pourrait exercer sur les hommes et les femmes. En somme, l'approche intégrée du genre doit devenir une composante obligatoire comme l'établissement d'un budget ou d'un bilan annuel. Mais l'approche intégrée est aussi soutenue par des mesures spécifiques destinées à renforcer les droits des femmes.

Le nouveau gouvernement, élu en 2012, s'est pleinement engagé dans la voie du « gender mainstreaming » avec la création d'un nouveau Ministère dédié aux Droits des Femmes et la mise en œuvre d'une politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans une circulaire du 23 août 2012 relative à la réalisation de cette politique, le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, a mobilisé tous les ministères et demandé la désignation

18. Relevé de décisions du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, « *Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle* », 30 novembre 2012, <http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/11/CI-DDF-RELEVE-V7.pdf>

dans chaque administration d'un « haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits ». Les ministres ont participé à des actions de sensibilisation sur ces questions. Le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est par la suite réuni le 30 novembre 2012 avec pour objectif de définir pour chaque ministère une feuille de route. L'approche intégrée du genre est privilégiée : « parce que les inégalités sont présentes partout, nous allons agir partout »<sup>18</sup>. La finalité de ce comité interministériel est d'élaborer une « troisième génération de droits des femmes » c'est-à-dire des droits porteurs d'égalité réelle, après la reconnaissance dans le passé de droits civiques, et de droits économiques et sociaux des femmes. L'éducation au sens large, incluant le « réapprentissage » des valeurs d'égalité, est au centre de ce projet.



Lors du colloque du 11 avril 2013, Anaïs Guillou, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, est venue exposer la déclinaison régionale et départementale de la politique gouvernementale en matière d'égalité. Au niveau régional, les préfets ont élaboré dès avril 2012 des plans triennaux régionaux stratégiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes garantissant la visibilité des engagements des différents services en faveur de l'égalité. 43 référent-e-s égalité femmes/hommes ont été nommé-e-s dans l'ensemble des services régionaux de l'État et sensibilisé-e-s à l'intégration du genre par le groupement Racine-Egalité, prestataire agissant pour le compte de la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Ces référent-e-s également nommé-e-s au niveau départemental assurent un appui technique auprès de chaque direction. Elles et ils assurent la prise en compte de l'égalité dans la gestion des ressources humaines en interne et dans la politique dont la direction a la charge en externe. Elles et ils se réunissent deux fois par an au sein d'un Comité de suivi départemental présidé par le Préfet et animé par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.



Anaïs Guillou a également présenté la déclinaison départementale de l'intégration du genre dans les feuilles de route des différents Ministères, **permettant de nouveaux partenariats sur le territoire du Val-de-Marne pour les actrices et acteurs de l'égalité**. Ainsi les politiques en faveur de la jeunesse vont intégrer la question de l'orientation non sexuée et les politiques de la ville vont inclure un volet égalité dans les nouveaux contrats de ville en 2014.

## 2/ Apporter une assise scientifique

Pour bâtir une véritable politique publique d'égalité, encore faut-il s'entendre sur le vocabulaire que l'on emploie. Les termes de genre et d'égalité gravitent le plus souvent de façon indifférenciée autour du champ lexical des politiques publiques d'égalité. Mais il arrive également que le terme « genre » - ou « gender » en anglais - pose certains problèmes de compréhension pouvant conduire à son rejet. Pourtant, le développement des politiques publiques d'égalité en Europe a reposé en amont sur le développement des études de genre. **Le genre, qui était, au début des années 1950, une catégorie médicale forgée par le sexologue John Money, a été resignifié par les féministes américaines.** Le genre est devenu un outil d'analyse critique<sup>19</sup> permettant de souligner la construction sociale de la différence des sexes. Les « gender studies » avec et à côté des « woman studies » insistent sur l'aspect relationnel de cette construction, de telle sorte qu'aucune compréhension de la féminité ne puisse être acquise par une étude entièrement séparée de celle de la masculinité – ce que sous-tend l'expression « rapports sociaux de sexe ». **Le genre permet de comprendre que les femmes et les hommes sont des groupes socialement construits de façon antagonique : ce qui définit la masculinité est socialement construit comme s'opposant à ce qui définit la féminité.** Reste que les études de genre ne se substituent pas aux études féministes, parce qu'elles apporteraient une catégorie plus neutre et moins connotée politiquement : études de genre et études féministes peuvent travailler de concert.

Puisque le genre, en tant que concept critique, parvient à dévoiler les rapports de domination en les historicisant c'est-à-dire en montrant qu'ils ne sont pas inscrits dans la nature, il permet donc de rendre pensable des rapports plus égalitaires entre les femmes et les hommes. **Il suppose qu'une évolution est possible et que des leviers d'actions sont repérables.** Il importe alors que « *les recherches sur le genre (...) irriguent le débat public, la conduite des politiques publiques d'égalité femmes-hommes ou encore les dispositifs d'égalité mis en œuvre*

19. Voir Joan Wallach Scott « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique », in Les cahiers du GRIE, n°37-38, 1988, p. 125-153 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/grif\\_0770-6081\\_1988\\_num\\_37\\_1\\_1759](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/grif_0770-6081_1988_num_37_1_1759)



*par des entreprises* », comme il l'a été souligné dans le dernier rapport sur les orientations stratégiques pour les recherches sur le genre du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, publié en 2012.



Certaines interventions lors du colloque ont manifesté l'isolement et le manque de reconnaissance politique et administrative du domaine de l'égalité.

**Pour lutter contre ce processus de délégitimation et de mise à l'écart institutionnelle, les politiques publiques d'égalité peuvent se fonder sur cette assise scientifique, car l'égalité n'est pas seulement une question de bon sens mais aussi de science.**

Prendre appui sur un tel champ scientifique c'est aussi exiger une plus grande rigueur dans la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs de formation à l'égalité.



Comme l'a souligné Sylvie Cromer dans son intervention de clôture, et comme cela l'a été rappelé tout au long de la journée, la diffusion d'une culture de l'égalité repose prioritairement sur la systématisation de la formation – pour toutes et tous et à tous les niveaux. Mais cette généralisation de la formation doit aussi s'accompagner de plus grands dispositifs d'évaluation sur le contenu et les outils de ces formations. Sylvie Cromer préconise en ce sens de faire appel aux équipes de chercheur-e-s pour mener à bien une telle évaluation.

### VUE D'AILLEURS

Le programme « chercheurs citoyens » - NoRéVES - financé par la Région Nord-Pas-de-Calais pour 3 ans, associant le laboratoire « Droits et perspectives du droit » de l'Université de Lille 2, le Collectif Régional pour l'Information et la Formation des Femmes (CORIF) et une équipe de chercheuses sociologues s'est donné pour objectif d'évaluer les démarches d'éducation à l'égalité femmes-hommes. L'équipe de recherche a fait le double constat de la multiplication des actions pédagogiques en faveur de l'égalité et de l'absence de visibilité de leurs effets sur les publics sensibilisés. Jusqu'ici ne s'était pas posée la question des effets nuls ou néfastes de certaines séances d'éducation à

l'égalité. Cette collaboration avec le milieu universitaire va donc permettre d'identifier les conditions de réussite des actions pour l'égalité afin que le plus grand nombre de non spécialistes s'en emparent de façon plus rigoureuse. L'équipe de chercheuses s'attelle actuellement à l'observation de l'exposition « Des elles et des ils » organisée par le Forum départemental des sciences de Villeneuve d'Ascq. La méthodologie d'observation s'élabore au fur et à mesure des séances, en fonction des situations rapportées : sont pris en compte à la fois les paroles des enfants, et les interactions verbales et physiques des enfants avec les adultes.

## 3/ Renforcer les partenariats à différents échelons

**L**e « gender mainstreaming » souligne la nécessité de s'attaquer aux inégalités sur tous les fronts, il suppose de fait une multiplication des partenariats entre les actrices et acteurs institutionnel-le-s et civil-e-s, à divers échelons de l'action locale et nationale.



Le colloque du 11 avril 2013 a d'ailleurs été organisé au sein d'un réseau formé depuis un an et réunissant l'Observatoire de l'égalité du Conseil général et une dizaine de villes du Val-de-Marne qui œuvrent pour les droits des femmes, à travers le travail d'une personne ressource dans l'administration. Le Conseil général qui a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en 2008 a fait de la mise en réseau la 6<sup>e</sup> thématique du premier axe de son plan d'actions élaboré en 2010 : « Dans la continuité des initiatives existantes (8 mars, débats ...) la mise en réseau des acteurs notamment associatifs sera développée. Le Département s'engage à proposer à l'ensemble des acteurs (villes, associations, entreprises ...) des temps de rencontres réguliers sous des formes appropriées. »

La mise en réseau est nécessaire pour la construction d'une véritable politique publique d'égalité, car elle a pour effet premier de restaurer et de renforcer la légitimité des personnes qui œuvrent dans ce domaine. Elle brise l'isolement des agent-e-s et des élu-e-s en charge de délégations qui souffrent de plusieurs difficultés. Comme le souligne Nadine Jasmin, maîtresse de conférences de littérature française à l'Université de Strasbourg, les délégations dédiées aux droits des femmes et à l'égalité dans les collectivités locales constituent encore des délégations mineures, ou parfois une sous-mission d'une délégation sectorielle élargie ; elles ne permettent souvent pas aux élu-e-s et aux agent-e-s d'y consacrer plus de 50% de leur temps de travail<sup>20</sup>.

Les partenariats à l'échelle territoriale permettent également de prévenir le

20. Nadine Jasmin, Olympe et Marianne. *Les mairies au défi des politiques d'égalité Femmes / Homme*, à paraître.

21. La Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, Rédigée par le CCRE dans le cadre du Ve programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes, mai 2006, p 15.  
<http://www.afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf>

risque lié à « *l'empilement des strates territoriales (régionale, départementale, intercommunale, municipale)* » qui « *aboutit à redéfinir les compétences et les priorités de chaque catégorie d'acteurs et d'actrices, dans un sens parfois peu favorable aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes* ».

La mutualisation des bonnes pratiques contribue également à donner de la cohérence aux politiques publiques d'égalité, en centralisant par exemple les actions et en évitant leur superposition et leur répétition inutiles, et ce dans la limite du respect du principe d'autonomie locale.

Enfin la mise en réseau a un véritable effet incitateur sur les autres collectivités qui ne sont pas encore engagées dans le réseau.



La multiplication des partenariats entre les actrices et acteurs de l'égalité est justement l'un des trois axes que la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale recommande de suivre pour l'élaboration d'un plan d'actions. Comme le stipule l'article 5 de la Charte : « Le signataire se charge de collaborer avec tous ses partenaires du secteur public et du secteur privé, aussi bien que ceux issus de la société civile afin de promouvoir une plus grande égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie sur son territoire. »<sup>21</sup>



La collectivité signataire de la Charte intègre également le réseau européen des autres signataires qui compte aujourd'hui environ 1400 collectivités dans 25 pays, dont 139 signataires en France. Ce réseau est piloté par la Commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de l'AFCCRE, l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, qui anime un groupe de travail et est chargée de promouvoir la Charte. Depuis mai 2013 et grâce au soutien financier du gouvernement suédois, elle a lancé sur internet un Observatoire sur la mise en œuvre de la Charte permettant de consulter les bonnes pratiques des collectivités signataires.

Pour faciliter cette mise en réseau, le Centre Hubertine Auclert a quant à lui lancé le 4 juin 2013, le réseau « Territoires franciliens pour l'égalité », à l'occasion de la publication d'une étude sur les politiques locales d'égalité en France et d'un annuaire francilien des référent-e-s égalité. La collectivité qui souhaite adhérer au réseau bénéficie d'une sensibilisation aux enjeux des politiques locales d'égalité et d'un appui méthodologique pour la réalisation du plan d'actions qui suit la signature de la Charte européenne. Le réseau s'organisera autour de rencontres régulières et développera des formations selon les besoins.

## 4/ Diffuser une culture de l'égalité au sein de la collectivité

L'approche intégrée du genre s'attaque aux racines des inégalités, en dénonçant le caractère structurel du sexisme, car aucun secteur d'activité n'est épargné, pas même celui de la fonction publique. Il serait d'ailleurs illusoire de penser que le statut de fonctionnaire suffirait à faire barrage aux stéréotypes sexistes liés aux métiers ou résoudrait naturellement l'articulation entre le temps de vie professionnelle et le temps de vie familial. Les faits démontrent plutôt le contraire.

Selon la récente étude publiée par les élèves administrateurs territoriaux sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale, même si des femmes sont majoritaires en tant qu'agent de catégorie A, elles restent minoritaires dans les postes d'encadrement et majoritaires en tant qu'agent non titulaire : les femmes représentent 5% des directeurs généraux des services des grandes collectivités et 69% des non-titulaires de la fonction publique. Les femmes à temps complet gagnent en moyenne 9% de moins que leurs homologues masculins, et cet écart s'élève à 16 % pour les cadres. Pour expliquer la persistance d'un tel écart, les élèves administrateurs citent entre autres le phénomène de l'autocensure ou l'avancement lié à la présence effective qui pénalise les femmes en congés maternité.

Une prise de conscience sur l'existence de ces inégalités au sein de la fonction publique territoriale doit donc être amorcée. Le Conseil général du Val-de-Marne a développé pour ce faire un outil d'autodiagnostic afin de connaître la situation par sexe au sein de chaque direction, en collaboration avec les correspondant-e-s ressources humaines. Ces données sexuées ont été rendues visibles sur le logiciel RH et chaque direction a fixé des objectifs pour rétablir l'égalité entre ses agent-e-s. Le Conseil Général a également préconisé l'inclusion d'au moins deux personnels féminins dans les professions majoritairement masculines : dans les domaines des espaces verts et de l'informatique par exemple.

**La diffusion d'une culture de l'égalité en interne ne concerne pas seulement l'égalité professionnelle. Les agent-e-s peuvent être aussi victimes de violence ou de harcèlement au sein de l'Institution.**



Comme l'a rappelé le 11 avril 2013 la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Relations Humaines et à la Population, Estelle Havard, l'élaboration en 2010 du plan d'actions en faveur de l'égalité a été l'occasion pour le Conseil général d'organiser par exemple des temps de rencontres avec ses agent-e-s sur le thème des violences conjugales.

Les collectivités se doivent de diffuser une culture de l'égalité au sein de leurs services, afin de mettre en cohérence leur action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques.



---

# Recueil des actions

---

# Sensibilisation sur les rapports filles/garçons, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

## Collectivité

Arcueil

## Date(s)

Du 18 au 29 mars 2013 et journée du 25 mars

## Public(s)

Lycéens

## Porteur de l'action

Le Réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales d'Arcueil  
Service Prévention,  
Médiation, Sécurité  
01 41 98 61 29  
pms@mairie-arcueil.fr

## Intervenant-e-s

Les membres du Réseau :  
infirmière, médecin Chef  
CMS, médecin PMI, conseil-  
lère conjugale.

## Lieu

Lycée intercommunal Darius  
Milhaud  
80 rue Professeur Bergonie  
94270 Le Kremlin-Bicêtre

## Contexte et objectifs

Le Réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales d'Arcueil s'est donné pour objectif, depuis 2006, d'être en capacité d'accueillir, d'écouter, de décrypter les situations et d'orienter qualitativement les victimes.

Dans ce cadre les réunions du Réseau permettent d'échanger des pratiques et expériences, de contribuer à consolider le partenariat, de doter les professionnels d'outils (sessions de formation, répertoire en direction des professionnels...), d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information telles que des expositions, du théâtre-forum, des films, ou pièces de théâtre en direction d'un large public (jeunes, adultes, professionnels...). Une action de théâtre-forum, avec la Compagnie « Théâtre en mouvement », a d'ailleurs été mise en œuvre en partenariat avec le Lycée Darius Milhaud au cours de l'année 2009-2010.

Les membres du Réseau issus de multiples professions et intervenant dans différents domaines tels que la santé, le social, l'éducatif, la justice... interviennent sur ces actions ponctuelles du Réseau.

## Action

À l'occasion de la journée internationale des femmes, le lycée Darius Milhaud a organisé, dans le cadre du CESC un panel d'actions sur la thématique de la « condition de la femme en société », en direction des élèves afin de les sensibiliser aux rapports filles/garçons. Le service Prévention (coordinateur du Réseau d'Arcueil) a souhaité s'impliquer dans cette dynamique en proposant **une action : deux expositions et un débat.**

**Il s'agissait de prévenir, d'informer, de sensibiliser et de donner des pistes aux lycéens en apportant des éléments de réflexion contribuant à faire évoluer la perception du rapport filles/garçons et le devenir femme/homme.**





## Collectivité

Champigny-sur-Marne

## Date(s)

Du 28 février au 29 mars  
2013

## Public

Tout public

## Référent-e-s de l'action

Véronique DUMORTIER,  
Cheffe de service Prévention,  
tranquillité publique et droits  
des femmes  
01 45 16 41 26 v.dumortier@  
mairie-champigny94.fr

## Partenaires

Directions de la Jeunesse, des  
Sports, de la Santé, du Déve-  
loppement Social Urbain et  
Maison pour Tous du Bois  
l'Abbé et ses partenaires,  
pour la Biennale de l'égalité

## Lien-

## ressource

[www.champigny94.fr](http://www.champigny94.fr)

# 1<sup>re</sup> Biennale de l'égalité femmes-hommes

## Contexte et objectifs

L'organisation de la 1<sup>re</sup> Biennale de l'égalité en 2013 a été l'occasion de multiplier les actions à la fois en direction des usagers et des agent-e-s sur la question de l'égalité.

## Action

Durant un mois, la Biennale s'est organisée autour de conférences, de débats, de rencontres avec les jeunes, de films, et d'animations etc, dans tous les quartiers de la ville.

Pour la Journée du 8 mars était organisée, à la mairie, une table ronde sur le « Droits des Femmes et la Solidarité internationale » en présence de militantes afghanes, kurdes, maliennes, palestiniennes et iraniennes. La Biennale s'est achevée par une conférence de la neurobiologiste Catherine Vidal sur le thème « le cerveau a-t-il un sexe ».

## Atouts

Durée et variétés des actions touchant divers publics  
Etendue à tous les quartiers de la ville

## Perspective future

Formation du personnel en relation étroite avec les publics et la jeunesse



## Rencontres des agent-e-s commu- naux égalité femmes-hommes

### Collectivité

Champigny-sur-Marne

### Date(s)

Du 22 mars au 18 avril 2013

### Public(s)

Agent-e-s de la collectivité

### Partenaires

Groupe de travail « égalité »  
en interne  
Direction Ressources  
Humaines

### Référent-e-s de l'action

Véronique DUMORTIER,  
Cheffe de service Prévention,  
tranquillité publique et droits  
des femmes  
01 45 16 41 26  
v.dumortier@mairie-champi-  
gny94.fr

### Contexte et objectifs

La ville de Champigny a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en juin 2010. La question de l'égalité est une des priorités de la charte au sein de la collectivité employeur.

Les actions en direction des agent-e-s ont débuté en 2009 avec un théâtre forum sur la réconciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. En 2010, un groupe d'agent-e-s volontaires a travaillé sur la création de théâtre forum sur les relations femmes-hommes dans la vie professionnelle. En 2011 une table ronde a été organisée sur « les métiers de la fonction publique ont-ils un sexe ? ». En 2012, 160 agent-e-s avaient participé à un quizz sur les stéréotypes sexistes et les inégalités.

### Action

Trois rencontres « décentralisées » ont été animées par l'association « La Boucle » et les membres du groupe de travail « égalité » avec un quiz interactif sur la question des stéréotypes sexistes et une expression libre des agent-e-s.

Les boîtes « 100 idées pour l'égalité » réparties sur plusieurs sites de la ville ont permis de recueillir les coupons-réponses sur les questions d'égalité envoyés à chacun des agent-e-s.

Une séance plénière a enfin été organisée autour de la restitution et du bilan de l'expression des agent-e-s.

### Atouts

La boîte à « 100 idées pour l'égalité » rend possible l'anonymat et la libre expression des agent-e-s.

Le travail a été amorcé avec un groupe de 10 agent-e-s volontaires, sur leur temps de travail.

### À améliorer

Faible participation des agent-e-s.

La concertation sur certaines questions a été jugée prématurée a posteriori

### Perspective future

Formation des chef.f.es de service, directeurs et directrices et élu-e-s, pour tenter de toucher plus d'agent-e-s.



## Collectivité

Choisy-le-Roi

## Date(s)

8 mars 2013

## Public(s)

Groupe de 10 à 15  
enfants - 7 à 12 ans

## Lieu

Bibliothèque de La mai-  
son pour tous  
30 avenue de Newburn  
94600 Choisy-le-Roi

## Référent-e-s de l'action

Kahina Yazid, chargée de  
mission vie associative et  
droits des femmes  
01 78 6840 85 - kahina.  
yazid@hoisyleroi.fr

## Intervenant-e-s

Anne-Sophie Chilard,  
journaliste chez Bayard  
Jeunesse  
06 20 61 60 07 - anneso-  
chilard@gmail.com

# Ateliers les p'tits philos

## Contexte et objectifs

Volonté de sensibiliser les plus jeunes aux questions d'égalité en organisant des ateliers p'tits philos dans les trois bibliothèques de la ville - un mercredi ou un samedi par mois avec un groupe de 10 à 15 enfants. Des flyers ont été créés et distribués aux référent-e-s nommé-e-s dans chaque bibliothèque pour que soient informés les parents et les enfants.

## Action

Le débat se déroule ainsi :

Les enfants s'assoient confortablement en cercle. L'intervenante explique ce qu'est une question philosophique, énonce les règles à respecter lors d'un débat, puis pose une question et laisse quelques minutes aux enfants pour réfléchir en silence. Un « bâton de parole » est ensuite confié aux enfants. L'intervenante reformule parfois l'expression des enfants, sans interférer dans le débat. Au bout de 30-40 minutes, quelques enfants font une courte synthèse. L'atelier peut ensuite prendre la forme d'une réalisation collective, écrite ou graphique, résumant les positions évoquées.

## Atouts

Communication opérationnelle et grand succès auprès des enfants.  
Déconstruction active des stéréotypes par les enfants eux-mêmes.  
Favorise une pensée personnelle de l'enfant.

## Perspective future

Reprise des ateliers dans les centres de loisirs de la ville.



## Dispositif régional « Jeunes pour l'égalité »

### Collectivité

Choisy-le-Roi

### Date(s)

Année scolaire 2012-2013

### Lieu

Lycée professionnel Jean-Macé

### Public(s)

Lycéens de Seconde

### Référent-e-s de l'action

Kahina Yazid, chargée de mission vie associative et droits des femmes

01 78 68 40 85

kahina.yazid@hoisyleroi.fr

Clara Domingues, responsable du dispositif « Jeunes pour l'égalité » à l'ADRIC

### Financeurs

Région Ile-de-France

### Intervenant-e-s

Adric, Clara Magazine

### Contexte et objectifs

Depuis 2011, « Jeunes pour l'égalité » propose un travail en quatre étapes : sensibilisation des équipes éducatives, puis des jeunes, mise en place d'ateliers de création pour les jeunes (affiches, slams, journaux, court-métrages, théâtre-forums, etc) et enfin valorisation et mutualisation des outils de sensibilisation créés par les jeunes tout au long du processus.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

Impliquer les équipes éducatives et échanger sur leurs vécus

Créer un espace de parole où les jeunes se sentent autorisés à s'exprimer sur ces questions.

Amorcer une prise de conscience et rendre les jeunes actrices et acteurs de l'égalité.

Accroître la solidarité entre les jeunes

Répondre à un besoin accru d'informations, notamment sur les violences sexistes.

### Action

Le dispositif s'organise ainsi :

Sensibilisation par l'Adric avec les équipes éducatives et pédagogiques sur 2 à 4 séances de 3h.

Organisation de débats avec chaque classe de seconde par l'Adric. Ces débats doivent permettre de tenir compte des attentes et questions abordées par les élèves autour de 4 grands thèmes : liberté sexuelle, représentations sexuées et orientations scolaires, laïcité et égalité filles-garçons, violences sexistes.

Réalisation d'un journal sur l'égalité dans le cadre d'ateliers (15 à 30h) organisés avec l'association Clara Magazine.

Participation en juin à la journée de restitution organisée par la Région avec tous les lycées bénéficiant du dispositif.

Mise en valeur des réalisations des élèves à travers un article dans le journal de la ville Choisy-Mag.





## « Filles/garçons : cassons les clichés »

### Collectivité

Ivry-sur-Seine

### Date(s)

Octobre 2012 à février 2013

### Lieu

Espace Gérard Philippe  
Rue Raspail – 94205 Ivry-sur-seine

### Public(s)

CP, CE1

### Référent-e-s de l'action

Amandine Hancewicz,  
chargée de mission Actions  
contre toutes les discrimina-  
tions, ahancewicz@ivry94.  
fr - 01 43 90 40 96  
Loïc Rondeau, chargé des  
publics à l'Espace Gérard  
Philippe,  
01 72 04 64 41  
lrondeau@ivry94.fr

### Financeurs

Région Ile-de-France

### Intervenant-e-s

David Bree Directeur du ser-  
vice Education / Culture de  
la Ligue de l'enseignement  
de Paris  
01 53 38 85 03  
dbree@laligue.org

### Contexte et objectifs

Chaque année, la commune d'Ivry-sur-Seine organise deux à trois « Grand format », événements présentant les grandes orientations municipales, autour d'une exposition et de différentes actions avec les habitant-es (scolaires, jeunes, adultes...). Entre octobre 2012 et février 2013, le « Grand format » portait sur la lutte contre toutes les discriminations, en s'attachant plus particulièrement à la lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie.

Concernant la lutte contre le sexisme, la ligue de l'enseignement a été contactée pour décliner son dispositif « Filles-garçons : cassons les clichés » un kit pédagogique né en 2010 et expérimenté sur l'académie de Paris. Une trentaine de créneaux ont été dégagés pour ces ateliers.

Les objectifs de l'action étaient les suivants :

- sensibiliser les niveaux scolaires aux rôles de genre et à la possibilité de les déconstruire.
- rappeler que la famille n'est pas neutre puisqu'elle prend activement part avec l'école et la culture à la construction d'individus répondant aux rôles sexués classiques.

### Action

Le kit pédagogique contient une affiche et trois livrets en direction des enfants, des parents et des enseignants. Chacun décrit l'activité à mettre en place et fournit des références bibliographiques d'albums de jeunesse non sexistes, ainsi que des liens vers des sites ressources.

La séance s'organise autour d'images mettant en scène Madame Ourse et Monsieur Ours dans différentes situations, sans que des caractéristiques sexuées ne les rendent reconnaissables. Les enfants sont interrogés pour identifier le genre de l'ours selon les activités présentées. Cette action a pour objectif de permettre aux élèves de déconstruire les stéréotypes de genre les plus courants (concernant la parenté, le monde du travail, etc.)

### Atouts

Succès auprès des enseignants.

Triple approche en direction des enfants, des enseignants et des parents

### À améliorer

Difficulté à établir une méthodologie de suivi des actions dans les classes.

### Liens ressources

<http://espacegerardphilipe.ivry94.fr/>

<http://fal44-viescolaire.jimdo.com/lutte-contre-les-discriminations/filles-et-gar%C3%A7ons-cassons-les-clich%C3%A9s/>



## Collectivité

ALIF / Ludothèque de Saint-Mandé

## Date(s)

Depuis 2007

## Lieu

Ludothèque municipale  
8, place Lucien Delahaye  
94160 Saint-Mandé

## Public(s)

Ludothécaires, acteurs de  
l'enfance et grand public

## Partenaires

Conseil régional d'Île-de-France  
Ministère Jeunesse et Sports

## Référent-e-s de l'action

ALIF Association des ludothèques d'Île-de-France  
09 64 00 28 98 contact@lalif.org

Dominique Cattiau, responsable de la ludothèque municipale de Saint-Mandé  
01 49 57 97 22 ludotheque@mairie-saint-mande.fr

# « Jeux de genre : les ludothèques sont-elles des lieux d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons ? »

## Contexte et objectifs de l'action

L'Association des Ludothèques en Île-de-France (ALIF) regroupe sur la région Île-de-France, les ludothèques et les personnes morales et physiques œuvrant au développement de l'activité ludique et à la création d'équipements favorisant cette activité. L'association œuvre pour la reconnaissance des ludothèques et la professionnalisation du réseau dont l'aboutissement sera la création d'une réglementation et d'un label de qualité pour les ludothèques franciliennes.

En 2007 l'ALIF soutenue par le Conseil régional d'Île-de-France lance le projet « Jeux de genre » poursuivant un double objectif :

produire une étude professionnelle au sein du réseau de l'association afin de comprendre si les ludothèques peuvent constituer des lieux d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons ou si elles contribuent à renforcer les stéréotypes sexistes. réaliser un film documentaire afin de "donner à voir les spécificités du jeu en ludothèque" et de servir de "support de discussion pour débattre des jeux de genre".

## Action

La première phase a débuté par l'appropriation, par les salariés de l'association, de la mallette proposée par les CEMEA sur le thème « A quoi tu joues ? Quelles pratiques éducatives construisent l'égalité entre les garçons et les filles ? ». Son utilisation a permis aux salariés de prendre conscience que la déconstruction des stéréotypes doit passer par une phase de travail personnel.

L'ALIF a ensuite réalisé deux questionnaires à partir d'une recherche documentaire, en collaboration avec l'Université Paris 13, à destination du réseau francilien des ludothèques (professionnels et usagers).

La ludothèque de Saint-Mandé a fait l'objet d'observations et d'entretiens et a alimenté l'étude qualitative du projet.

Le documentaire d'une quinzaine de minutes a été réalisé dans 4 ludothèques de la région. Il croise les interviews des enfants, des parents, des ludothécaires et des responsables locaux et montre des scènes de jeux d'enfants filmées par des caméras dissimulées.

Ce film édité en DVD a été la base d'un travail de sensibilisation mené dans la ludothèque de Saint-Mandé, notamment avec des personnels de crèche. Il est également utilisé lors de conférences ou formations avec des animateurs de centres de loisirs.

---

## Atouts

### LES QUESTIONNAIRES

A favorisé les échanges, et créé une dynamique de questionnement au sein des équipes des ludothèques,  
A impliqué le public et le réseau dans cette réflexion.

### LE DOCUMENTAIRE

Outil facilement appropriable pour se questionner et faire se questionner les adultes sur le genre dans les jeux pour enfants.

---

## À développer

Quelles sont les retombées de ce travail sur les ludothèques de la région ? sur les usagers des ludothèques ?

---

## Perspective future

Outils à venir : une mallette pédagogique qui a pour objectif de favoriser la réflexion collective sur la question du jeu et du genre au sein des équipes pédagogiques ou dans le cadre de formations, et un manuel ludique à destination des parents.

---

## Liens ressources

<http://www.lalif.org/Jeux2Genre/>

<http://www.projets-citoyens.fr/node/505>

## Conseil général des collégiens du Val-de-Marne

### Collectivité

Conseil général du Val-de-Marne

### Date(s)

Mandat de 2 ans (4<sup>e</sup> mandat : 2011/2013)

### Lieu

Ludothèque municipale  
8, place Lucien Delahaye  
94160 Saint-Mandé

### Public(s)

Collégiens

### Référent-e-s de l'action

Muriel Roelants, coordinatrice des actions citoyennes, service du projet éducatif départemental  
01 56 72 88 49 - muriel.roelants@cg94.fr

### Intervenant-e-s

La Ligue de l'enseignement  
Les Francas du Val-de-Marne  
Intervenants liés aux thématiques proposées par les jeunes élu.e.s

### Contexte et objectifs

Instauré en 2005, le Conseil général des collégiens est une instance démocratique qui constitue un axe fort de la déclinaison citoyenne du projet éducatif départemental, car il est :

- un outil de découverte du Conseil général, de ses missions, de son fonctionnement et de ses liens spécifiques avec les collèges, sensibilisant les collégiens Val-de-marnais au fonctionnement des institutions et à l'organisation politique de la société française ;
- un espace d'échanges possibles entre les élus du Conseil général et les jeunes collégiens ;
- un lieu d'apprentissage de la vie démocratique : prise de parole, écoute, construction collective de projets d'intérêt général, prise de décision, représentation, découverte des textes fondateurs de la République et travail pédagogique autour des Droits de l'Homme et de l'Enfant ;
- une instance de participation, de réflexion et de conception de projets citoyens, représentative des collégiens du Val-de-Marne, capable d'initier et de proposer des actions spécifiques.

### Action

Un courrier d'invitation à participer est envoyé aux collèges publics et privés sous contrat du département à l'occasion de chaque nouveau mandat

Le Conseil général des collégiens est composé d'un élu titulaire et d'un élu suppléant dans chacun des collèges du Val-de-Marne, ils sont issus des classes de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

Le mandat dure deux ans et se structure ainsi :

5 à 6 réunions territoriales (par an et sur le temps scolaire)

1 Assemblée plénière (par an et sur le temps scolaire)

Dans chaque collège, un adulte référent (principal adjoint, CPE) est désigné par le chef d'établissement pour accompagner l'exercice du mandat des élus collégiens.

Jusqu'à présent la première année était consacrée à la formation citoyenne et la seconde à la réalisation d'un projet à partir d'une thématique définie par les jeunes élus autour de trois axes : « s'ouvrir au monde », « vivre solidaires », « être citoyen aujourd'hui ».

Des professionnels accompagnent les élus dans la réalisation de ces projets dont le but est de sensibiliser les autres collégiens.

Le quatrième mandat du Conseil général des collégiens (2011/2013) a permis la participation de 208 collégiens élus au sein de 99 collèges publics (sur 104) et 5 collèges privés (sur 23). Organisés en six commissions territoriales,

ils ont travaillé à la définition d'une thématique au sein de laquelle s'inscrivent leurs propositions d'actions. Ils disposaient d'une enveloppe globale de 48 000 euros pour les réaliser.

Les thématiques définies par chaque commission étaient les suivantes:

les conduites à risques

les dangers des réseaux sociaux

le sport, patrimoine culturel

la lutte contre les discriminations (le temps de formation a été consacré notamment à la visite du Grand Format d'Ivry-sur-Seine « Ivry s'engage contre les discriminations »).

les violences en milieu scolaire

---

## Atouts

Durée et étendue de l'action

Lieu d'échanges et de débats

Mixité des collégiens

---

## Perspective future

Trois nouveautés pour le prochain mandat :

Les deux élus travailleront en binôme afin de créer une meilleure dynamique pour le travail en commun.

le temps de formation à la citoyenneté sera réduit à une journée et demie, et pourra être complété tout au long de la réalisation du projet. L'idée est d'étendre les temps de conception, de réalisation et de communication du projet.

Chaque binôme aura le choix entre la réalisation d'un projet d'intérêt général ou la participation à une commission consultative de politiques publiques. Ces commissions favoriseront la formulation de recommandations et d'avis, sous forme ludique.

---

## Lien ressource

[www.cg94.fr](http://www.cg94.fr)

## Collectivité

Villejuif

## Date(s)

Mars 2012

## Lieu

Ludothèque municipale  
8, place Lucien Delahaye  
94160 Saint-Mandé

## Public(s)

Adolescents, jeunes adultes  
et adultes de la ville

## Référent-e-s de l'action

Sylvie GUERINEAU, Chargée  
de mission « Démocratie  
participative, Lutte contre  
les discriminations et Accès  
aux droits » 01 45 59 21 28  
s.guerineau@ville-villejuif.fr  
M. GOMIS, Animateur -  
accompagnateur du Conseil  
Local de la Jeunesse - 01  
42 11 12 11 m.gomis@ville-  
villejuif.fr

# Action du Conseil Local de la Jeunesse de la ville de Villejuif en matière de lutte pour l'égalité Femmes-Hommes

## Contexte et objectifs

Le conseil local de la jeunesse formé en novembre 2011 à Villejuif est composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 13 à 19 ans.

Après avoir identifié les sujets sur lesquels ils souhaitent agir, ils se sont organisés en commissions thématiques dont une porte sur « la lutte contre les discriminations ».

En 2012, cette commission a souhaité s'associer à l'organisation des temps forts initiés par les services et les associations de la ville, autour de la journée internationale des femmes, afin de sensibiliser leurs pairs en divers lieux sur la ville et au sein du Lycée de secteur.

## Action

Les membres du CLJ ont créé des slogans qui ont été imprimés sous la forme de tampons-tatoueurs et d'autocollants, utilisés lors des accueils des publics sur les manifestations municipales autour des droits des femmes et à l'entrée du Lycée pour susciter l'échange, la discussion. Ils ont aussi rédigé un questionnaire qui leur a servi de base lors de ces rencontres. Les résultats de ce questionnaire devaient leur permettre de mesurer les connaissances de leurs pairs sur ce thème.

## Atouts

Moyens de communication ludiques et attractifs.

Sensibilisation des jeunes par les pairs.

Rencontres et échanges intergénérationnels.

Moment de prise de conscience des normes intériorisées par les adolescents.

Identification par le CLJ des personnes ressources pour lutter contre les violences intrafamiliales.

## À améliorer

Faible participation des jeunes que le CLJ cherchait à sensibiliser.

## Perspective future

Pour le prochain 8 mars, le CLJ a exprimé la volonté de créer un annuaire des personnes-ressources pour aider les jeunes filles subissant des violences.





## Collectivité

Villeneuve-Saint-Georges

## Date(s)

Depuis 2010

## Lieu

Mairie de Villeneuve  
Saint-Georges - Service de  
l'enfance  
25, rue Henri Janin  
Villeneuve Saint-Georges

## Public(s)

Tout public

## Référent-e-s de l'action

Marianne Dia, coordinatrice  
petite enfance à Villeneuve-  
Saint-Georges  
01 71 34 60 06 petite-en-  
fance@mairie-villeneuve-  
saint-georges.fr

## Partenaires

Cabinet du Maire - Céline  
Mazeau  
01 43 86 38 07 secretariat-  
pcgc@mairie-villeneuve-  
saint-georges.fr

# Coordination petite enfance

## Contexte et objectifs

En 2008, lors des événements publics du 8 mars, un espace pour enfants a été mis en place. L'objectif était de permettre aux enfants d'être accueillis par une animatrice, et permettre ainsi aux femmes de participer librement aux initiatives publiques de la Journée internationale des droits des femmes.

En 2009, ce dispositif a évolué vers un espace éducatif, proposant l'exposition "C'est pas mon genre !..." (réalisée par Clara-Magazine et les Editions Talents Hauts) sur la thématique de l'éducation non sexiste. Les médiathèques de la ville y ont été associées et en ont ainsi profité pour étoffer leur collection avec des albums jeunesse non sexistes.

C'est dans ce contexte volontariste que la coordination petite enfance est née en novembre 2010, développant des axes autour de l'enfant et de la famille et en y intégrant les principes de l'égalité femmes-hommes.

## Action

La coordination petite-enfance a engagé un travail de renforcement de la qualité de l'accueil dans les structures petite enfance. En 2012, elle a créé conjointement avec la Maison de la Petite Enfance, les crèches départementales de la ville, le Relais Assistantes Maternelles et des professionnels de la CAF, le Point Info Modes d'Accueil (PIMA) pour mieux faire connaître les offres d'accueil et proposer des solutions adaptées à chacun, lors de rencontres conviviales.

Elle a également intégré le réseau « Violences conjugales et familiales » du secteur (Villeneuve-Saint-Georges et Valenton).

## Atouts

LAélioration de l'accueil et de l'information en lien avec la petite-enfance

Centralisation des formations

Lieu de réflexion et d'analyse des pratiques

Travail associant les professionnels de la petite-enfance et les parents

## Perspective future

Les questions d'égalité vont être explicitement inscrites dans le contenu des formations pour les personnels des structures petite-enfance





---

# Annexes

---

---

# Programme du colloque « l'égalité ça s'apprend » 11 AVRIL 2013

**9h00** Ouverture par Nathalie **DINNER**, Conseillère générale déléguée à l'Observatoire de l'égalité, la lutte contre les discriminations, droits des migrants et droit de l'Homme

**9h30** « Pourquoi éduquer à l'égalité des sexes ? », **Sylvie CROMER**, Maîtresse de conférences à l'université de LILLE 2, suivi d'un débat avec la salle animée par Clémence Pajot, centre Hubertine Auclert

**11h30** Table ronde : **Quelles politiques publiques pour lutter contre les stéréotypes sexistes et éduquer à l'égalité ?** - animée par Clémence Pajot, Centre Hubertine Auclert avec la participation de :

- **Nathalie DINNER**, Conseillère générale déléguée à l'Observatoire de l'égalité, la lutte contre les discriminations, droits des migrants et droit de l'homme
- **Anaïs GUILLOU**, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- **Valérie LOIRAT**, AFCCRE : La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- **Patricia DURAND**, directrice de la communication à Chevilly-Larue

**12h45** Présentation de l'estampe - commande du Conseil général dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes par l'artiste **Julietta HANONO**

**14h00** Table ronde expériences :

**Éducation à l'égalité pendant l'enfance : le temps du jeu et de l'apprentissage** - animée par Amandine Berton-Schmitt, Centre Hubertine Auclert

**Ivry-sur-Seine** : Grand Format Ivry s'engage contre les discriminations : actions en direction des CP-CE1 « casser les clichés », **Amandine HANCEWICZ**, chargée de mission **Anne Laure CHAMBAZ**, responsable de l'Espace Gérard Philipe et **David BREE**, directeur du service éducation/culture de La Ligue de l'Enseignement de Paris

**Choisy-le-Roi** : L'atelier « P'tit philo », **Anne-Sophie CHILARD**, journaliste de presse jeunesse

**Villeneuve-Saint-Georges** : « L'espace dédié aux enfants mis en place à l'occasion des initiatives municipales », **Marianne DIA**, coordinatrice petite enfance

**Le temps de l'adolescence : (le temps du vivre ensemble, de l'éducation à la sexualité...)** - animée par Marie-Lou Bret, Centre Hubertine Auclert

**Villejuif** : expérience conseil local de la jeunesse en matière de lutte pour l'égalité femmes-hommes, **Sylvie GUERINEAU**, chargée de mission

**Arcueil** : action de sensibilisation des lycées – expérience du Réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales d'Arcueil, **Angelina CHAPIN**, chargée de mission et coordinatrice du réseau

**Choisy-le-Roi** : mise en œuvre du dispositif régional « jeunes pour l'égalité « retour du travail dans un lycée », **Clara DOMINGUES**, responsable du projet « Jeunes pour l'égalité », ADRIC

**Conseil général** : actions avec le Conseil général des collégiens, **Muriel ROELANTS**, coordinatrice des actions citoyennes, direction de l'éducation et des collèges.

**Eduquer, former et sensibiliser les professionnels ? Une nécessité pour agir** - animée par Amandine Berton-Schmitt, Centre Hubertine Auclert

**Conseil général** : témoignage de professionnels : **Christine CANTE**, directrice de la crèche Jean-Jacques Rousseau à Villeneuve-le-Roi et **Dany KRONA**, auxiliaire de puériculture à la crèche Gallieni au Perreux-sur-Marne

**Champigny-sur-Marne** : « Les rencontres des agents communaux » dans le cadre de la 1<sup>re</sup> Biennale de l'égalité femmes-hommes, **Véronique DUMORTIER**, cheffe de service prévention, tranquillité publique et droits des femmes.

**Göteborg (Suède)** : « une école pour tous » par vidéo présentée par **Aurore ROBIN**, chargée de projets direction des relations internationales et des affaires européennes (CG94)

**Saint-Mandé** : « jeux2genre » **Dominique CATTIAU**, directrice de la Ludothèque

**17h00** Synthèse de la journée par **Sylvie CROMER**

**17h15** Conclusion **Nathalie DINNER**, Conseillère générale déléguée à l'observatoire de l'égalité, la lutte contre les discriminations, droits des migrants et droit de l'Homme

# Bibliographie indicative

## ENQUÊTES – RAPPORTS

- **Marie-Lou Bret, Clémence Pajot**, « Les Politiques Locales d'Égalité en France, analyse des expériences de 30 collectivités engagées pour l'égalité femmes-hommes », Centre Hubertine Auclert - centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, juin 2013 <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-collectivites-web.pdf>
- **INET**, « Égalité professionnelle Hommes-femmes : des clés pour agir - un cahier des élèves administrateurs territoriaux », 2013 <http://www.inet.cnfpt.fr/documents/052013/060513150240INTERIEUREXEEGALITEHFWEB.pdf>
- **Brigitte Gresy, Philippe Georges – IGAS**, « Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance », décembre 2012 [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport\\_telechargement/var/storage/rapports-publics/134000193/0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/134000193/0000.pdf)
- **Vincent Feltesse**, « Égalité Femmes-Hommes dans les territoires : état des lieux des bonnes pratiques dans les collectivités locales et propositions pour les généraliser », juillet 2013 <http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/07/20130625-rapport-Feltesse-version-finale.pdf>

## SITES RESSOURCES

- **Egalithèque, Centre Hubertine Auclert** – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque>
- **Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale** <http://www.charter-equality.eu/>
- **Synthèse de l'actualité sur les droits des femmes et l'égalité - Service des Droits des Femmes**, <http://femmes.gouv.fr/publications/synthese-dactualite-sur-les-droits-des-femmes-et-legalite/>
- **Le 8 mars c'est toute l'année – les Droits des femmes aujourd'hui**, <http://8marstoutelannee.fr/>
- **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
- **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** <http://www.senat.fr/commission/femmes/>
- **Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/delegation-femmes.asp>



# Contacts Egalité dans les administrations du Val-de-Marne

## **ARCUEIL**

Angéline CHAPIN - *Chargée de mission Service*

*Prévention-Médiation-Sécurité*

pms@mairie-arcueil.fr

01 41 98 61 29

Hôtel de Ville

10 avenue Paul Doumer

94110 Arcueil

## **CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

Veronique DUMORTIER - *Cheffe de service prévention,  
tranquillité publique et droits des femmes*

v.dumortier@mairie-champigny94.fr

01 45 16 41 26

Hôtel de Ville

14 rue Louis Talamoni

94507 Champigny-sur-Marne

## **CHEVILLY-LARUE**

Patricia DURAND - *Directrice de la communication*

pdurand@ville-chevilly-larue.fr

01 79 61 63 10

Hôtel de Ville

88, avenue du Général de Gaulle

94669 Chevilly-Larue

## **CHOISY LE ROI**

Kahina YAZID - *Chargée de mission Vie Associative et  
Droits des femmes*

kahina.yazid@choisyleroi.fr

01 78 68 40 85

Hôtel de Ville

Place Gabriel-Péri

94600 Choisy-le-Roi

## **FONTENAY-SOUS-BOIS**

Clementine BRETAGNOLLE

*Chargée de mission aux droits des femmes*

droitsdesfemmes@fontenay-sous-bois.fr

01 71 33 53 37

Hôtel de Ville

4, esplanade Louis-Bayeurte

94125 Fontenay-sous-Bois

## **IVRY-SUR-SEINE**

Amandine HANCEWICZ - *Chargée de mission Actions  
contre toutes les Discriminations*

ahancewicz@ivry94.fr

01 43 90 40 93

Hôtel de Ville

Esplanade Georges Marrane

94205 Ivry-sur-Seine

## **L'HAY-LES-ROSES**

Josselin AUBRY - *Chargé de mission à la lutte contre les  
discriminations*

josselinaubry@gmail.com

06 77 41 07 67

Hôtel de Ville

41, rue Jean Jaurès

94246 L'Hay-les-roses

## **VILLEJUIF**

Sylvie GUERINEAU - *Chargée de mission démocratie  
participative, accès aux droits et lutte contre les  
discriminations*

s.guerineau@ville-villejuif.fr - 01 45 59 21 28

Hôtel de Ville

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier

94807 Villejuif Cedex

**VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**

Céline MAZEAU

*Secrétaire*

secretariat-pcgc@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

01 43 86 38 07

Hôtel de Ville

Place Pierre Sépard

94191 Villeneuve-Saint-Georges Cedex

**Préfecture du VAL-DE-MARNE**

Anaïs GUILLOU

*Chargée de mission départementale aux droits  
des femmes et à l'Égalité*

anais.guillou@val-de-marne.gouv.fr

01 45 17 72 70

Immeuble le Pythagore

11 rue Olof Palme

BP 40114 – 94003 Créteil

**CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-DE-MARNE**

Françoise DAPHNIS

*Responsable de l'Observatoire*

francoise.daphnis@cg94.fr

01 56 72 89 38

Immeuble Echat

121 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil



 **3994** Coût d'un appel  
local depuis  
un poste fixe

 **cg94.fr**

**Conseil général du Val-de-Marne**  
Direction de la Communication